

2013-14

Université 
de Montréal

BUDGET DE
FONCTIONNEMENT

COMPRENDRE. AGIR.

Table des matières

Mot du recteur.....	2
L'UdeM en 2013.....	5
Le budget en 10 chiffres.....	8
Sommaire.....	9
Retour sur le budget 2012-2013.....	10
La structure budgétaire de l'Université.....	12
Les orientations budgétaires.....	14
Le cadre financier : défis et enjeux.....	17
Les principes d'allocation budgétaire.....	21
Le budget de fonctionnement 2013-2014.....	25
Compressions : sept années de vaches maigres.....	25
Les revenus.....	29
Les dépenses.....	33
Le processus budgétaire.....	40
Annexe 1 : Données budgétaires	43

Liste des encadrés

La dette : un frein au développement de l'UdeM.....	18
Les principes comptables généralement reconnus.....	21
La grille de financement du MELS et l'UdeM : un exemple.....	24
Historique des compressions.....	26
L'École de santé publique voit le jour.....	35
Le soutien aux études : un facteur déterminant de la réussite scolaire.....	37
Principales hypothèses budgétaires.....	38
Calendrier d'élaboration du budget.....	42

Liste des graphiques et des tableaux

Mise à jour budgétaire du 31 décembre 2012.....	11
Évolution des revenus de recherche.....	13
Revenus de recherche par université, Canada, 2010-2011.....	13
Évolution des dépenses et des revenus.....	17
Solde du fonds fonctionnement.....	18
Revenu moyen par étudiant, universités de recherche du Canada, 2010-2011.....	19
Ponction prélevée sur les enveloppes budgétaires.....	22
Compressions appliquées aux unités depuis 2004-2005.....	26
Compressions gouvernementales : règles.....	27
Compressions gouvernementales : étalement réel.....	27
Budget de fonctionnement 2013-2014.....	27
Compressions et effort budgétaire 2013-2014.....	28
Répartition des sources de revenus.....	30
Part de l'UdeM dans l'ensemble des universités québécoises.....	30
Évolution de la hausse des inscriptions (EETC).....	31
Répartition des droits de scolarité.....	32
Répartition de la masse salariale.....	33
Répartition des dépenses par fonction.....	34
Répartition des dépenses selon les facultés.....	34
Répartition des dépenses - facultés et services.....	36

Mot du recteur

J'ai le plaisir de vous présenter le budget de fonctionnement 2013-2014 de l'Université de Montréal.

L'université fragilisée

Le budget de l'an dernier confirmait de manière éclatante le retour de l'UdeM à l'équilibre budgétaire. Pour la première fois, nous commençons enfin à rembourser notre déficit accumulé.

Notre université est la plus endettée de toutes les universités québécoises. J'ai expliqué à maintes reprises pourquoi il en est ainsi. L'UdeM n'est pas moins bien gérée que les autres. Seulement, elle présente une structure de programmes et un volume de recherche qui la singularisent dans le paysage universitaire québécois et qui exercent une pression particulière sur son fonds de fonctionnement. Il est significatif à cet égard que les universités les plus endettées au Québec soient toutes celles qui font le plus de recherche. Le financement public est mal adapté à cette réalité, qui touche un petit nombre d'établissements, dont le nôtre.

Il y a un an, nous envisagions l'avenir avec un optimisme relatif. L'UdeM venait de se donner des orientations stratégiques, qu'elle s'était engagée à mettre en œuvre d'ici 2015. Et le gouvernement avait inscrit dans son budget un plan de réinvestissement qui augurait bien pour l'avenir.

C'était il y a un an. Depuis, le monde universitaire québécois a été frappé d'une crise sans précédent. Crise étudiante d'abord, qui a décalé tout le calendrier académique pendant une année. Et qui a laissé des marques profondes dans notre milieu. Crise de confiance, qui a nui à la réputation des universités – une réputation pourtant qui croît année après année dans les classements internationaux. Crise budgétaire, enfin, avec l'annonce, en cours d'année, de compressions gouvernementales qui totalisent 250 millions de dollars, dont 44,6 millions uniquement pour l'UdeM.

Gérer la stagnation

Le présent budget n'a peut-être pas été écrit à l'encre rouge. Mais c'est tout comme. L'Université, qui avait prévu l'an dernier rembourser 5,1 millions de dollars sur sa dette, a dû revoir sa copie en cours d'exercice et alourdir plutôt son ardoise de 18,2 millions. Elle remboursera une partie de cette somme en 2013-2014, à hauteur de 7,05 millions de dollars. Mais elle devra prendre différentes mesures de compressions et d'aménagements comptables, de l'ordre de 10,2 millions de dollars, pour atteindre l'équilibre budgétaire. Et elle aura les mains liées pour les cinq années suivantes, soit la période autorisée par Québec pour absorber la totalité des compressions exigées. Enfin, au lieu de présenter une dette de 139,2 millions de dollars, comme prévu, notre établissement porte maintenant un boulet de 162,5 millions de dollars.

Cette situation enlève à l'UdeM toute marge de manœuvre. Mais surtout, elle la contraint à faire du surplace. Et dans le monde universitaire nord-américain et international, qui n'avance pas en recul. L'université n'est pas une entreprise : son développement ne répond pas à des principes simples d'expansion. Mais elle doit pouvoir disposer des ressources qui lui permettent d'accomplir sa mission d'enseignement et de recherche. Une mission dont elle est investie par la société – c'est notre contrat social.

Je redis ici ce que j'ai déjà exprimé sur maintes tribunes : le récent Sommet sur l'enseignement supérieur a réglé la question des droits de scolarité, mais non celle du financement de nos universités. L'UdeM dispose de 25 % moins de ressources qu'une université comme celle de la Colombie-Britannique, qui accueille sensiblement le même nombre d'étudiants. Pourtant, elle est soumise au même contrôle de qualité académique, ses programmes sont évalués par les mêmes organismes d'agrément et elle aspire, elle aussi, à offrir à ses étudiants le meilleur environnement d'études possible.

Un facteur d'instabilité

Le gouvernement a bien prévu l'injection de nouveaux crédits dans le réseau universitaire à compter de 2014. Mais comme nous l'écrivons dans le texte de ce budget, beaucoup d'incertitude entoure ce plan de réinvestissement. Incertitude face à l'état des finances publiques, face aux recommandations qui résulteront des chantiers lancés par Québec sur la grille de financement, face à l'évolution de l'économie québécoise.

Gérer une université est déjà chose ardue. Dans un contexte d'instabilité, l'exercice est encore plus difficile. Depuis un an, les membres de notre communauté ont fait preuve d'une grande sérénité devant les nombreux compromis qu'il nous a fallu faire pour contrôler de manière très serrée nos dépenses. Je tiens à les remercier tous, et en particulier les doyens de nos facultés, qui se sont livrés à un exercice courageux d'examen volontaire de leurs finances pour couper là où il était possible de le faire. Sans compromettre la qualité de la formation que nous offrons à nos étudiants. C'est l'essentiel.

Un espoir : Campus Montréal

À l'automne dernier, l'Université de Montréal lançait, avec le concours de ses écoles affiliées, HEC Montréal et Polytechnique Montréal, la plus ambitieuse campagne philanthropique dans le monde universitaire francophone, Campus Montréal. Objectif : 500 millions de dollars. Et nous y parviendrons – nous avons déjà recueilli plus de 200 millions de dollars.

Les dons de nos bienfaiteurs n'ont jamais servi à couvrir les opérations courantes. Et il en sera de même au cours des prochaines années. Mais leurs contributions représentent un formidable levier pour assurer le développement de la première université en importance au Québec, et la 84^e dans le monde selon le prestigieux *Times Higher Education*.

Grâce à la générosité de nos diplômés et de nos donateurs, nous pourrions consolider nos fonds de bourses aux études, multiplier les chaires de recherche pour nos professeurs et bâtir les infrastructures qui nous font cruellement défaut – à commencer par le Pavillon des sciences à Outremont, dont les travaux préliminaires de viabilisation du terrain, commencés au printemps 2012, vont bon train.



Car l'Université de Montréal mérite de grandir. Et je sais que je ne suis pas le seul à le penser.

Bonne lecture!

Le recteur,

Guy Breton



L'UdeM en 2013

Notre positionnement

Par l'éventail de ses programmes d'études, l'Université de Montréal constitue avec ses écoles affiliées, HEC Montréal et Polytechnique Montréal, le premier pôle de formation disciplinaire et professionnelle au Canada, et compte parmi les grandes universités de recherche dans le monde.

Nous sommes l'une des rares universités de la francophonie, et la seule en Amérique francophone, à figurer parmi les 150 meilleures universités du monde selon tous les classements internationaux reconnus.

L'UdeM se démarque par le volume de ses activités de recherche, qui la situe depuis 2005 au premier rang des universités québécoises et dans le groupe des quatre premières universités en importance au Canada. Montréalaise par ses racines, l'UdeM revendique également son ancrage dans la réalité multiculturelle du Québec.

Nos atouts

L'Université de Montréal marie de façon exceptionnelle la profondeur de la recherche et la diversité des programmes d'études. La complémentarité de l'enseignement et de la recherche est pour nous une composante essentielle de notre contribution à la formation des citoyens du monde d'aujourd'hui. L'éventail de nos programmes est l'un des plus larges au Canada et repose sur un équilibre entre les secteurs professionnels et disciplinaires.

Nos quelque 1 500 professeurs jouissent d'un grand crédit dans le monde universitaire international et la variété de leurs travaux crée un environnement de recherche unique, ouvert à l'interdisciplinarité. Un groupe de 2 400 chargés de cours, 2 000 professeurs de clinique et de nombreux professeurs invités complètent le plus important bassin d'enseignants universitaires du Québec. L'UdeM compte également 3 300 employés administratifs et de soutien compétents et passionnés, ce qui fait d'elle l'un des dix premiers employeurs en importance dans la grande région de Montréal.

Nos défis

L'essor des études aux cycles supérieurs et l'amélioration du positionnement international de l'Université de Montréal constituent des enjeux importants pour notre communauté. De même, nous voulons encourager la persévérance aux études, réduire leur durée moyenne et hausser le taux de diplomation. Nous devons moderniser nos infrastructures technologiques et physiques, et l'organisation du travail académique et administratif sera appelée à changer de manière à optimiser le fonctionnement général de notre établissement. L'Université doit composer avec un manque d'espace qui entrave à l'heure actuelle son plein développement, et qui devra être comblé.

Le projet du Pavillon des sciences, qui viendra combler en partie ce manque d'espace, va bon train, 2012 ayant véritablement été l'an 1 du projet. Après six années de réflexion, de consultation et de planification, les travaux ont débuté sur l'ancienne gare de triage du Canadien Pacifique à Outremont. La première phase des travaux, commencée en avril 2012, se terminera au printemps 2013. Nous avons essentiellement complété la décontamination et la réhabilitation du terrain. Ensuite, la Ville, qui investit 60 M\$ dans le projet, commencera ses travaux d'infrastructure. Les travaux de construction, eux, commenceront au printemps 2015 pour se terminer à l'hiver 2017.

Pour atteindre nos objectifs, nous misons d'abord et avant tout sur nos ressources, qui sont le cœur de l'Université. L'adhésion des membres de la communauté universitaire aux grands projets institutionnels représente un facteur de succès essentiel à l'accomplissement de notre mission. Le soutien de nos donateurs est également indispensable à la réalisation de nos projets. La grande campagne de financement tripartite HEC Montréal-Polytechnique Montréal-Université de Montréal, lancée à l'automne 2012, nous a déjà permis de recueillir plus de 200 M\$ des 500 M\$ qui représentent notre objectif global. Campus Montréal a ouvert un chapitre phare du développement de l'UdeM de demain.

455 M\$

L'UdeM a obtenu 455 M\$ de fonds de recherche en 2010-2011 – 525,7 M\$ si l'on inclut ses écoles affiliées. Elle figure dans le peloton de tête des universités canadiennes et occupe, depuis 2005, le premier rang du réseau universitaire québécois pour le volume des activités de recherche.

84^e

L'UdeM se situe au 84^e rang du classement du prestigieux *Times Higher Education* et est la seule université francophone canadienne à figurer dans le top 150 de tous les classements internationaux des meilleurs établissements universitaires.

44 216

L'UdeM accueille 44 216 étudiants, 12 000 de plus qu'il y a 10 ans. Un étudiant sur quatre au Québec fréquente l'UdeM et ses écoles affiliées qui, ensemble, accueillent 62 864 étudiants.

600

L'UdeM offre 250 programmes au 1^{er} cycle et 350 programmes aux 2^e et 3^e cycles, qui couvrent tous les domaines du savoir.

8 160

L'an passé, l'UdeM a diplômé 8 160 étudiants, contribuant de façon directe au développement de notre société. L'UdeM décerne 1 doctorat sur 13 au Canada.

Notre mission

L'Université de Montréal agit comme une force de changement et de progrès par sa contribution intellectuelle, culturelle et scientifique à la société. Solidement enracinée dans son milieu, l'UdeM exerce ses activités dans tous les champs du savoir et rayonne en créant des connaissances qu'elle partage et diffuse de par le monde.

Notre vision

Nord-américaine par sa situation géographique, l'Université de Montréal entend se positionner comme une référence incontournable sur la scène universitaire francophone et internationale.

Comment?

1. En constituant un environnement d'études exceptionnel qui réaffirme son statut de grande université de recherche tout en assurant la formation – initiale et continue – de la relève de haut niveau dont notre monde a besoin;
2. En maximisant les retombées de ses activités au bénéfice de la collectivité;
3. En créant sur son campus une expérience étudiante unique.

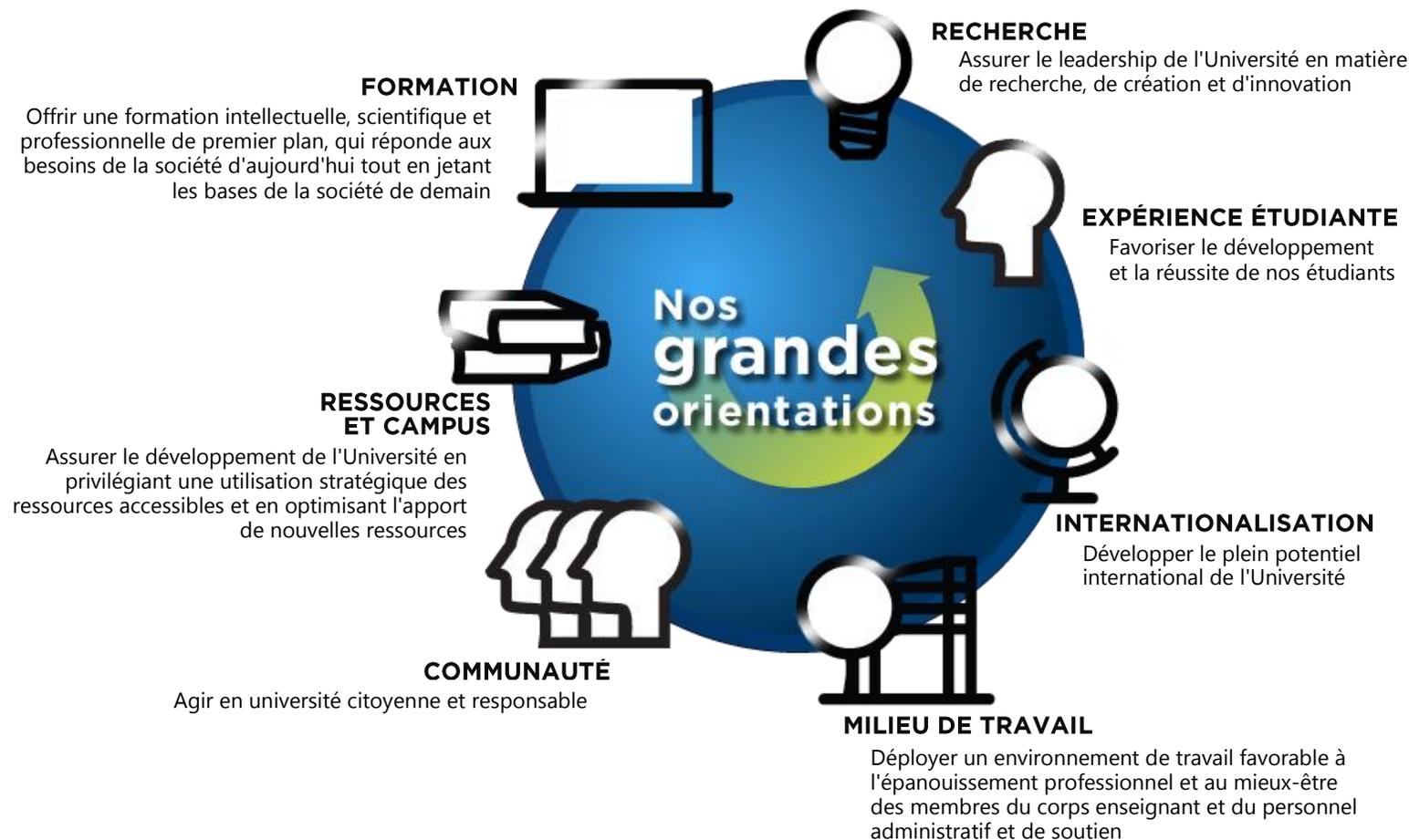
Nos valeurs

Depuis sa fondation en 1878, l'Université de Montréal s'est bâtie sur un ensemble de valeurs qu'elle continue aujourd'hui d'actualiser à la lumière des enjeux du 21^e siècle.

- **Autonomie universitaire** – Nous défendons la liberté de pensée et d'expression et l'indépendance de l'institution universitaire dans l'exercice de ses fonctions d'enseignement et de recherche. Nous reconnaissons également la valeur critique du travail intellectuel et sa fonction de vigie sociale.
- **Avancées de la connaissance** – Nous croyons que les avancées de la connaissance, au sein comme au carrefour des disciplines constituées, sont porteuses de progrès sociaux et garantes d'une société démocratique, au service des citoyens.
- **Excellence** – À l'UdeM, le dépassement de soi est constitutif de la mission universitaire et participe de l'idéal que nous partageons avec nos étudiants, nos professeurs et l'ensemble de notre communauté.
- **Transmission du savoir** – Nous croyons que le partage et la transmission du savoir sont essentiels à une plus juste compréhension du monde dans lequel nous vivons.
- **Ouverture, respect, diversité** – Par la diversité de sa communauté et la variété de ses programmes et des travaux de ses professeurs, l'UdeM reflète toute la complexité du monde et enseigne à ses étudiants le respect d'autrui et l'ouverture d'esprit.
- **Intérêt public** – Établissement public d'enseignement et de recherche, l'UdeM croit au pouvoir des actions menées au service du bien commun et considère l'amélioration générale de la société comme la finalité première de l'enseignement et de la recherche.

Nos orientations stratégiques

À l'automne 2011, l'Université de Montréal a défini les grandes orientations qui baliseront son développement au cours des prochaines années.



26 %

26 % de nos étudiants sont inscrits à la maîtrise ou au doctorat, la proportion la plus élevée au Canada.

4 036

L'UdeM accueille plus de 4000 étudiants étrangers provenant de plus de 100 pays et contribue à faire de Montréal la première ville universitaire internationale au Canada.

Le budget en 10 chiffres

44,6 M\$

Cette somme représente la quote-part de l'UdeM des 250 M\$ de compressions annoncées par le gouvernement du Québec en décembre 2012. Prévues à l'origine pour 2012-2013 et 2013-2014, ces compressions devront finalement être épongées d'ici 2019.

18,2 M\$

En 2012-2013, la dette de l'Université aura crû de 18,2 M\$ en raison des compressions exigées par le gouvernement.

733,4 M\$

Le budget de fonctionnement 2013-2014 totalisera des dépenses de 733,4 M\$, en hausse de 4,4 % sur l'année précédente. Les revenus, eux, se chiffreront à 740,4 M\$, en hausse de 4,7 %.

162,5 M\$

Au 30 avril 2012, la dette du fonds de fonctionnement de l'UdeM se chiffrait à 144,3 M\$, contre 154,7 M\$ l'année précédente. L'UdeM s'était engagée l'an dernier à rembourser 5,1 M\$ de cette somme, mais les compressions gouvernementales introduites durant 2012-2013 auront plutôt porté sa dette à 162,5 M\$.

7,05 M\$

C'est l'excédent budgétaire qu'enregistrera l'UdeM en 2013-2014. La totalité de cette somme sera affectée au remboursement du déficit de fonctionnement de l'année précédente.

9 M\$

L'UdeM est l'une des universités québécoises qui consacrent la plus large part de leur budget de fonctionnement au soutien financier de leurs étudiants des cycles supérieurs. L'an prochain, elle distribuera sous forme de bourses internes 9 M\$, dont 8 M\$ sont financés à même nos revenus de fonctionnement.

1,5 %

Depuis 2010-2011, les budgets des facultés et les services sont amputés de 1,5 %. Cette ponction est réaffectée à la réduction du déficit ou au remboursement de la dette.

15,7 M\$

C'est l'effort budgétaire global, sous forme de compressions ou de réaffectations de fonds, que l'UdeM devra faire en 2013-2014 pour atteindre l'équilibre budgétaire.

109,5 M\$

C'est le total des droits de scolarité et des frais d'admission qui seront perçus par l'UdeM. Il s'agit d'une baisse, de 3,3 M\$, par rapport à ce qui avait été budgété à pareille date l'an passé, explicable en partie par l'annulation de la hausse prévue des droits.

58,4 M\$

Depuis 2004, les compressions réalisées par l'UdeM totalisent 58,4 M\$, soit environ 8 % de l'ensemble de son budget.

Sommaire

Après avoir renoué avec l'équilibre budgétaire en 2010-2011 et commencé à rembourser sa dette l'année suivante, l'UdeM devra composer en 2013-2014 avec les compressions annoncées par le gouvernement et une hausse des coûts de système. Le budget qu'elle présente est certes équilibré, mais cet équilibre a un prix : une augmentation non prévue de la dette de 18,2 M\$ en 2012-2013 et des compressions et des mesures d'effort budgétaire qui totaliseront 15,7 M\$ en 2013-2014.

Revenus et dépenses augmenteront l'an prochain, mais dans une proportion moindre que prévu. L'Université échappera à un gel de l'embauche et à la fermeture de certains services. Mais sa marge de manœuvre est pour ainsi dire nulle. Plusieurs des priorités institutionnelles qu'elle s'est données il y a un an dans ses *Orientations stratégiques 2015* sont mises en veilleuse.

Le budget de fonctionnement de l'UdeM 2013-2014 totalisera des revenus de 740,4 M\$ et des dépenses de 733,4 M\$. L'excédent, de 7,05 M\$, sera entièrement affecté au remboursement de la dette de fonctionnement, qui s'élevait en avril 2013 à 162,5 M\$. Cette dette s'est brusquement accrue au cours de l'exercice budgétaire précédent, en raison des compressions exigées en cours d'année par le gouvernement du Québec.

Des compressions de 44,6 M\$

En décembre 2012, Québec annonçait des compressions de 250 M\$ aux universités sur deux ans, soit 125 M\$ durant l'année courante et 125 M\$ en 2013-2014. La mesure était assortie d'un plan de réinvestissement qui, à terme, en 2018-2019, devrait se solder par le versement d'une subvention équivalente à celle annoncée par le gouvernement précédent. Mais avant 2014-2015, l'an 1 du réinvestissement, les universités québécoises devront passer par une cure minceur.

Pour l'Université de Montréal, l'effort demandé représente une compression totale de 44,6 M\$, soit 22,3 M\$ en 2012-2013 et 22,3 M\$ en 2013-2014. L'UdeM pourra reporter sur sa dette 50 % de la première de ces compressions, pourvu qu'elle se rembourse elle-même d'ici 2019. Quant à la seconde, c'est le gouvernement lui-même qui l'étalera, en réduisant la subvention ministérielle pendant cinq ans, à raison de 20 % du montant chaque année.

En d'autres termes, l'UdeM aura touché 22,3 M\$ de moins sur deux ans, dont la moitié (11,15 M\$) est reportée sur sa dette. Et ses revenus disponibles diminueront à nouveau pour les cinq années subséquentes, à hauteur de 6,69 M\$ par année.

Pour l'année 2012-2013, l'Université prévoit enregistrer un déficit de 18,2 M\$. Comme le gouvernement nous autorise à faire un déficit maximal de 11,15 M\$ réparti sur les années 2012-2013 et 2013-2014, nous aurons donc à rembourser 7,05 M\$ du déficit enregistré l'an dernier afin de satisfaire aux exigences ministérielles. Au total, les mesures gouvernementales obligeront ainsi l'Université à affecter en 2013-2014 15,7 M\$ à l'atteinte de l'équilibre budgétaire, l'équivalent de 2,1 % du budget de fonctionnement de l'Université.

Un budget placé sous le signe de l'incertitude

En principe, les efforts financiers exigés des universités seront temporaires. Québec a déjà annoncé un plan de réinvestissement qui devrait permettre de rétablir progressivement le financement universitaire à compter de 2014-2015.

Mais ce plan reste silencieux pour l'instant sur la répartition des crédits entre les établissements universitaires : les universités qui accueillent des étudiants de première génération seront-elles favorisées? Comment la révision de la grille de pondération influera-t-elle sur le financement des programmes? Quelle part sera faite à l'entretien des infrastructures universitaires? Le soutien à la recherche, qui défavorise particulièrement un établissement comme l'UdeM, sera-t-il au rendez-vous? Autant de questions qui attendent les conclusions des chantiers mis sur pied par le gouvernement pour obtenir des réponses précises et circonstanciées.

À ces questions s'ajoute un autre facteur d'incertitude : la conjoncture économique. Le réinvestissement promis par Québec sera fonction de la bonne santé de l'économie québécoise.

Retour sur le budget 2012-2013

Dans son budget de l'an dernier, l'Université de Montréal annonçait pour l'année 2012-2013 le maintien de l'équilibre budgétaire pour une troisième année consécutive. Et elle prévoyait, pour une deuxième année, rembourser sa dette, à hauteur de 5,1 M\$.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les choses ne se sont pas passées comme prévu. Les événements du printemps 2012 et les mesures de compressions annoncées par le gouvernement en décembre 2012 ont entraîné une baisse brutale des revenus de l'Université et sont venus contrecarrer les efforts que nous faisons depuis plusieurs années pour rétablir nos finances. Une grande incertitude a entouré le suivi du dernier exercice budgétaire.

Quatre versions d'un même budget

En fait, le budget 2012-2013 a connu quatre versions différentes :

1. Le budget initial, adopté par le Conseil, intégrait le produit de la hausse annoncée des droits de scolarité, de 325 \$ par année par étudiant, soit des revenus supplémentaires de 7,2 M\$.
2. En mai, une version amendée tient compte du montant réduit de la hausse des droits de scolarité, à 254 \$ par année par étudiant, ce qui représente pour l'UdeM une perte de revenus de 1,9 M\$. En outre, dans ses règles budgétaires, le Ministère annonce qu'il n'indexera pas la subvention versée aux établissements universitaires au titre des dépenses non salariales, ce qui prive l'UdeM de 3,3 M\$. Nos facultés et nos services sont avisés en juin de revoir à la baisse leur budget. De plus, l'Université annonce des réductions dans plusieurs postes de dépenses centraux, notamment dans le budget d'acquisition des bibliothèques et dans l'embauche du personnel administratif et de soutien, et annule la hausse prévue du fonds de bourses internes aux étudiants. Total des compressions : 5,2 M\$.
3. À l'issue de l'élection du 4 septembre, le gouvernement du Parti Québécois annonce l'annulation complète de la hausse des droits de scolarité. Pour l'UdeM, il s'agit d'une perte de 5,3 M\$, qui sera ultérieurement compensée par le gouvernement. Mais pour l'instant, ce manque à gagner, ajouté à l'absence

d'indexation des dépenses non salariales et aux frais engendrés par le mouvement étudiant de 2,9 M\$ (dépenses et perte de revenus), porte alors le déficit théorique de l'UdeM à 10,2 M\$. L'Université renonce au remboursement de sa dette initialement prévu dans le budget (5,1 M\$). Et déduction faite des compressions du mois de mai, le budget révisé garde le cap sur l'équilibre. Aucune compression additionnelle n'est appliquée et les projets financés par la hausse des droits sont maintenus.

4. Le 11 décembre 2012, Québec annonce une compression de 125 M\$ aux universités en cours d'année financière. La quote-part de l'UdeM se chiffre à 22,3 M\$. Des compressions de 2,3 M\$ sont immédiatement appliquées aux unités, notamment la réduction du budget d'acquisitions des bibliothèques et une compression des enveloppes dévolues à l'embauche des auxiliaires d'enseignement et du personnel surnuméraire. Par ailleurs, le gouvernement s'engage à couvrir la quasi-totalité du manque à gagner occasionné par l'annulation de la hausse prévue des droits de scolarité, en versant à l'UdeM une nouvelle compensation de 5,4 M\$.

Cette situation aura compliqué considérablement le travail de tous les membres de notre communauté, et en particulier de nos gestionnaires. D'une situation de surplus budgétaire prévue initialement dans le budget, l'UdeM présentait, au 31 décembre 2012, un déficit de 18,2 M\$ (voir tableau ci-contre). Cette somme correspond au montant de la compression gouvernementale, net de la compression de 2,3 M\$ aux unités et d'un léger surplus des revenus sur les dépenses, de l'ordre de 1,8 M\$.

Dans ce contexte, plusieurs des priorités institutionnelles ciblées dans le budget n'ont pas pu être mises en œuvre. Mesures additionnelles d'aide à la réussite et à la diplomation, bonification du programme de bourses internes, développement de l'éducation continue et de l'offre de cours en ligne : autant de mesures qui ont été mises en veilleuse et dont l'adoption est reportée *sine die*.

18,2 M\$

C'est le déficit non prévu enregistré en 2012-2013 en raison des compressions gouvernementales.

7,5 M\$

C'est la compression exigée des facultés et des services au cours de l'exercice budgétaire 2012-2013.

162,5 M\$

C'est le total de la dette de l'UdeM, au lieu des 139,2 M\$ initialement prévus dans le budget de l'an dernier.

Gestion des compressions

Dès janvier 2013, les universités ont fait savoir au Ministère qu'il leur était pour la plupart impossible d'absorber les compressions exigées au cours de l'exercice budgétaire 2012-2013. Le Conseil de l'UdeM avait du reste reconnu le caractère irréaliste d'une telle demande, en limitant la compression pour l'année en cours à un maximum 3,0 M\$, au lieu de 22,3 M\$ - finalement, la compression finale aura été de 2,3 M\$.

Après discussions, le gouvernement a adopté une série de mesures qui autorisent les établissements à échelonner sur un maximum de

sept ans (2012-2013 à 2018-2019) les réductions budgétaires exigées, sans pour autant accroître le déficit des comptes publics. Les modalités de ces mesures seront exposées plus loin dans le présent document (voir la section Compressions : sept années de vaches maigres, p. 25).

Au total, les facultés et services de l'UdeM auront réduit leurs dépenses de 7,5 M\$ en cours d'année, sans compter la ponction de 1,5 % appliquée uniformément à leur budget depuis 2010-2011 pour réduire le déficit courant ou rembourser la dette.

Mise à jour budgétaire au 31 décembre 2012

	PERTES	GAINS
Compression de la subvention ministérielle	22,3 M\$	
Annulation de la hausse des droits de scolarité	7,2 M\$	
Baisse des inscriptions prévues (hausse de 700 EETC au lieu de 800)	0,9 M\$	
Hausse de dépenses diverses	1,5 M\$	
Non-indexation des dépenses non salariales	3,3 M\$	
Coût engendré par le boycottage des cours	2,9 M\$	
Compensation de la perte de revenus engendrée par l'annulation de la hausse des droits de scolarité		5,4 M\$
Compensation de Québec pour les dépenses liées au boycottage des cours		1,5 M
Revenus divers		0,4 M\$
Total	38,1 M\$	7,3 M\$
Déficit		30,8 M\$
Compressions aux unités (mai)		- 5,2 M\$
Compressions aux unités (décembre)		- 2,3 M\$
Non-remboursement prévu de la dette		- 5,1 M\$
Déficit net		18,2 M\$

La structure budgétaire de l'Université

975,8 M\$

C'est le total des revenus comptabilisés dans l'ensemble des quatre fonds de l'UdeM. Si l'on ajoute les fonds des écoles affiliés, c'est 1,3 G\$ qui servent chaque année à soutenir les activités d'enseignement et de recherche sur notre campus.

70 %

des sommes qui sont versées au fonds des immobilisations servent à couvrir des dépenses qui ne sont pas immobilières.

Considéré globalement, le budget de l'Université de Montréal s'appuie sur quatre fonds qui obéissent chacun à des règles de gestion distinctes :

- le **fonds de fonctionnement**, qui sert à financer principalement les activités d'enseignement et de soutien à l'enseignement, l'administration, le fonctionnement général du campus, ainsi que certaines activités internes de recherche;
- le **fonds avec restrictions**, qui est constitué en très grande partie des contrats et des subventions de recherche;
- le **fonds des immobilisations**, réservé au financement des projets d'infrastructures immobilières, technologiques ou autres;
- le **fonds de dotation**, qui sert à capitaliser les contributions des donateurs de l'UdeM. Les dons affectés à des projets de recherche particuliers sont comptabilisés au fonds avec restrictions.

Les deux premiers fonds servent respectivement à financer les activités des volets de la mission universitaire que sont l'enseignement et la recherche, tandis que les deux derniers fonds viennent soutenir nos activités d'enseignement et de recherche. Tous fonds confondus, le budget de l'UdeM totalisait des revenus de 975,8 M\$ et des dépenses de 955,2 M\$ pour l'exercice financier s'étant terminé le 30 avril 2012.

Le présent document expose uniquement le budget de fonctionnement de l'UdeM, c'est-à-dire les hypothèses de croissance des revenus et des dépenses du fonds de fonctionnement, les principes d'allocations des ressources financières aux unités et les enveloppes budgétaires qui leur sont allouées. Le processus d'allocation budgétaire ne détaille pas le volume des virements entre le fonds de fonctionnement et les autres fonds qui peuvent être faits en cours d'année : ce sont les

états financiers qui, au terme de l'année financière, fournissent toute l'information pertinente sur ce genre d'opérations.

Les quatre fonds sont distincts les uns des autres et tout virement de l'un à l'autre obéit à des règles comptables précises.

Le fonds de fonctionnement et le fonds des immobilisations

En vertu des règles de gestion du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST), il est interdit de prélever du fonds des immobilisations des sommes pour couvrir des dépenses courantes de fonctionnement. En revanche, des virements sont effectués chaque année du fonds de fonctionnement au fonds des immobilisations. En 2011-2012, environ 54 M\$ ont ainsi été versés du fonds de fonctionnement au fonds des immobilisations. Près de 70 % de cette somme couvrent des dépenses d'immobilisation, mais qui ne sont pas des dépenses immobilières : acquisition documentaire, aménagement de laboratoires de recherche ou d'animaleries, rehaussement du réseau informatique, achat du progiciel de gestion intégré, ordinateurs pour les professeurs, etc.

Le fonds de fonctionnement et le fonds de dotation

Le fonds de dotation totalisait 205 M\$ au 30 avril 2012. Les revenus de capitalisation du fonds de dotation servent principalement à financer les chaires philanthropiques de recherche ou des programmes de bourses d'études et sont par conséquent versés en grande partie au fonds avec restrictions. Un maximum de 0,5 point de pourcentage du rendement du fonds de dotation peut être viré au fonds de fonctionnement pour financer nos activités de développement philanthropique. En 2011-2012, ce pourcentage se chiffrait à 0,11 %, soit environ 0,2 M\$.

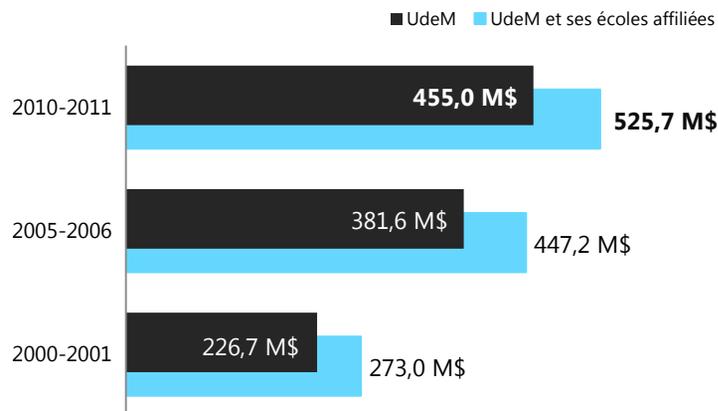
Le fonds de fonctionnement et le fonds avec restrictions

Le fonds avec restrictions comptabilise pour l'essentiel les subventions et les contrats de recherche, ainsi que les dons affectés à des projets de nature scientifique. Certaines subventions de recherche, comme les chaires de recherche du Canada, qui sont gérées par le fonds avec restrictions, servent en partie à défrayer des salaires de professeurs, salaires qui, eux, émargent au fonds de fonctionnement. L'UdeM compte dans ses rangs 100 titulaires de chaires de recherche du Canada sur les 2 000 professorats de recherche qui sont financés au pays par le programme.

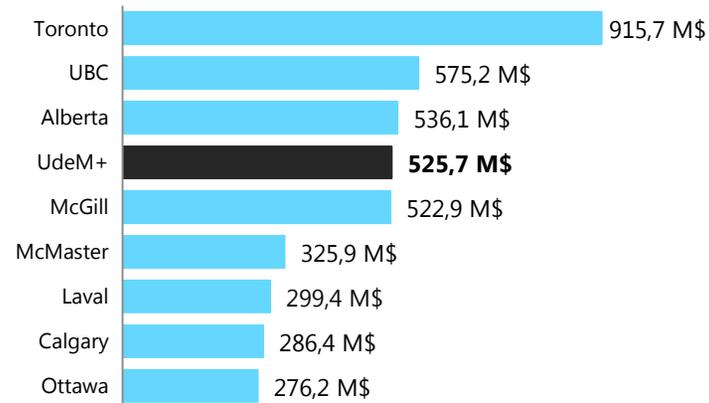
Inversement, la recherche occasionne des frais qui pèsent indirectement sur le fonds de fonctionnement. On estime en général que ces frais indirects peuvent atteindre jusqu'à 50 % du total des subventions et des contrats de recherche. Or, ces frais sont couverts à moins de 20 % par les programmes gouvernementaux. À l'UdeM, nous évaluons nos besoins à ce titre à environ 60 M\$, alors que nous toucherons en 2013-2014 des gouvernements du Québec et du Canada 23 M\$ pour couvrir les coûts indirectement liés aux activités de recherche sur nos campus (voir section Cadre financier, p. 17).

Ce qui ne signifie pas que la différence, de 37 M\$, est absorbée par le fonds courant de fonctionnement. D'une part, certains besoins ne sont tout simplement pas comblés : comme pour les immeubles, il existe un « entretien différé » des ressources allouées à la recherche. D'autre part, il est difficile pour nous d'évaluer avec précision la part des frais indirects de la recherche qui est assumée par le budget de fonctionnement, en raison notamment de la difficulté d'assigner de manière claire une dépense à la recherche ou à l'enseignement. Un exemple : les acquisitions des bibliothèques soutiennent les activités de nos chercheurs, mais elles contribuent également à la formation de nos étudiants, en particulier aux cycles supérieurs.

Évolution des revenus de recherche



Revenus de recherche par université, Canada, 2010-2011



Source : ReSearch Infosource 2012
UdeM+ : UdeM et ses écoles affiliées

205 M\$

L'UdeM dispose d'un fonds de dotation de 205 M\$, qui correspond au total des dons capitalisables amassés depuis sa fondation grâce à la générosité de ses contributeurs.

37 M\$

C'est l'écart entre l'évaluation des besoins de l'UdeM et ce qu'elle perçoit des programmes gouvernementaux pour couvrir les frais occasionnés indirectement par la recherche.

100

L'UdeM cumule 100 chaires de recherche du Canada, ce qui en fait l'un des pôles de recherche les plus importants au pays.

Les orientations budgétaires

Le budget de fonctionnement 2013-2014 est élaboré sur la base de cinq grandes orientations qui dictent les choix et les décisions de nature budgétaire en fonction des priorités de l'Université et avec le souci d'optimiser l'allocation des ressources.

1,5 %

Depuis 2010-2011, les facultés et les services contribuent, à hauteur de 1,5 % de leurs budgets respectifs, à réduire le déficit de l'UdeM ou au remboursement de la dette.

Orientation 1

Viser l'atteinte et le maintien de l'équilibre budgétaire

Objectif

- Viser à ramener une situation d'équilibre sur le plan budgétaire en préservant autant que possible les missions d'enseignement et de recherche et, éventuellement, poursuivre le remboursement de la moitié du déficit accumulé.

Opérationnalisation

- Maintenir, en 2013-2014, la ponction de 1,5 % sur les budgets des unités afin de dégager une somme de 5,2 M\$ qui sera affectée en totalité à l'objectif d'atteinte de l'équilibre budgétaire et prévoir que cette ponction pourra être affectée, une fois l'équilibre atteint, au remboursement de la moitié du déficit accumulé;
- Contenir la croissance de la masse salariale globale de l'ensemble des personnels à un niveau qui assurera l'atteinte des objectifs financiers de l'Université et le bon fonctionnement des unités;
- Poursuivre le contrôle centralisé des remplacements et des embauches en lien avec les plans d'effectifs soumis par les unités;
- S'assurer que l'Université obtienne sa juste part des sommes qui seront allouées par le Gouvernement du Québec 1) à compter de 2014-2015 au fonds pour l'excellence et la performance universitaire dont un des volets est l'aide au remboursement du déficit cumulé des universités et 2) à titre de compensation pour l'annulation de la hausse des droits de scolarité, conformément à l'engagement de la campagne électorale de l'été 2012.

Orientation 2

Assurer l'arrimage entre planification et budgétisation

Objectif

- Poursuivre les travaux visant à doter l'administration centrale ainsi que celle des facultés et des services de règles budgétaires claires et prévisibles.

Opérationnalisation

- Continuer à analyser la situation budgétaire des facultés qui ont touché encore en 2012-2013 une aide ponctuelle pour contrer les effets d'une situation déficitaire afin de juger de la récurrence des besoins et, le cas échéant, de l'ajustement de l'enveloppe budgétaire;
- Optimiser l'allocation des revenus provenant de la compensation attendue du gouvernement du Québec à la suite de l'abolition de la hausse des droits de scolarité;
- Maintenir le financement dans l'année courante à 70 \$/crédit-étudiant pour les nouvelles inscriptions;
- Vérifier si la règle des dernières années, d'intégrer à l'enveloppe budgétaire à hauteur de 80 % de la valeur de financement la variation observée des effectifs étudiants durant l'année précédente, demeure la meilleure façon de s'assurer de l'atteinte de nos orientations stratégiques.

Orientation 3

Assurer un niveau approprié d'effectifs enseignant et de soutien

Objectif

- Assurer un niveau approprié d'effectifs en soutien à notre mission d'enseignement et de recherche dans un contexte de croissance de l'effectif étudiant.

Opérationnalisation

- Assurer le renouvellement du corps professoral en remplaçant chacun des postes libérés;
- Mettre à la disposition des unités les ressources administratives et de soutien nécessaires à leur fonctionnement conformément au plan de réduction des effectifs soumis au MELS dans le cadre de la Loi 100.

Orientation 4**Dégager les sommes nécessaires pour assurer la mise en œuvre des initiatives stratégiques institutionnelles**

Objectif

- Soutenir des initiatives stratégiques, en cours ou nouvelles, en consolidant une enveloppe budgétaire.

Opérationnalisation

- Maintenir une contribution des unités à la constitution d'une réserve centralisée soutenant certaines de leurs initiatives prioritaires mises en œuvre en cours d'année;
- Favoriser la réussite et la diplomation des étudiants à tous les cycles, en mettant l'accent sur des outils de soutien qui permettront notamment de réduire la durée des études et d'améliorer l'encadrement des étudiants;
- Soutenir les initiatives et les activités de recherche structurantes de manière à assurer la place centrale de la recherche, de la création et de l'innovation;
- Soutenir l'internationalisation des programmes d'études et les mesures de soutien à la mobilité étudiante;
- Soutenir le développement des outils en ligne aux fins de l'enseignement, tout en assurant un niveau de ressources suffisant à leur bon fonctionnement;
- Assurer le développement de l'interdisciplinarité, en encourageant les collaborations interfacultaires et intercentres en vue d'un renouvellement de notre offre de programmes et d'un renforcement des activités de recherche;
- Appuyer le développement des activités en matière de formation continue tout en s'assurant que les revenus qui en sont tirés soutiennent la qualité de l'enseignement et de la recherche;

- Appuyer les projets dans le domaine du développement durable;
- Déployer un environnement de travail favorable à l'épanouissement professionnel et au mieux-être des membres du corps enseignant et du personnel administratif et de soutien;
- Assurer la poursuite de la grande campagne;
- Appuyer la mise en place de l'École de santé publique de l'Université de Montréal (ESPUM);
- Soutenir les projets du plan de développement des TI.

Orientation 5**Poursuivre l'ajustement de la base budgétaire des services et soutenir les unités académiques et de service dans le déploiement d'outils technologiques administratifs**

Objectif

- S'assurer que les services de soutien à l'enseignement et à la recherche disposent des ressources optimales leur permettant d'assumer pleinement leur mission et apporter un soutien ponctuel aux unités qui sont particulièrement sollicitées par la mise en œuvre des nouveaux outils technologiques administratifs.

Opérationnalisation

- Analyser la situation des unités de services afin de déterminer les besoins à prioriser dans le cadre de cette opération;
- Soutenir les unités touchées au premier chef par l'implantation des outils technologiques administratifs afin de leur donner les ressources nécessaires au soutien qu'elles doivent apporter à l'ensemble de la communauté.

4,4 M\$

C'est la somme que l'UdeM affectera à des dossiers prioritaires ou stratégiques en 2013-2014.

Le cadre financier : défis et enjeux

À l'instar des autres universités québécoises, l'Université de Montréal est une université publique assujettie aux règles budgétaires établies par le gouvernement du Québec pour tous les établissements d'enseignement supérieur québécois.

Le gouvernement lui verse une subvention de fonctionnement et détermine les droits de scolarité : ces deux sources de revenus comptent, à elles seules, pour plus de 90 % du financement des activités liées au fonctionnement de l'Université. Les autres revenus englobent des revenus de sources très variées (cliniques, frais de gestion, etc.), ainsi que les revenus générés par les activités autofinancées des Services aux étudiants, du Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal (CEPSUM) et des Services auxiliaires.

Au chapitre des charges, le versement des salaires constitue le principal poste de dépenses, ce qui ne saurait surprendre dans un établissement où les ressources sont d'abord et avant tout humaines. La masse salariale représente 77 % de l'ensemble des dépenses du fonds de fonctionnement. L'UdeM se démarquant par le volume de ses activités de recherche, la place des professeurs et des chercheurs réguliers y est plus importante qu'ailleurs. L'UdeM dépense proportionnellement davantage en salaires pour ses professeurs réguliers que la moyenne des établissements québécois. 14 % des employés de l'UdeM ne sont pas rémunérés sur fonds courants mais sur fonds de recherche, ce qui n'a aucune incidence sur le budget de fonctionnement.

Plusieurs facteurs influent sur le jeu des revenus et des dépenses de l'Université. Certains de ces facteurs ont un effet direct sur le fonds de fonctionnement, tandis que d'autres agissent indirectement par les effets qu'ils ont sur les autres fonds de l'Université. Les plus importants sont :

- l'évolution des effectifs étudiants, qui a un impact direct sur les revenus et sur les dépenses du fonds de fonctionnement

puisque le financement gouvernemental est fonction du nombre d'inscrits;

- la croissance des activités de recherche, qui est financée par le fonds avec restrictions mais qui a une incidence sur le fonds de fonctionnement par les frais indirects qu'elle occasionne (fonctionnement des laboratoires, soutien à la recherche, etc.);
- la croissance des salaires et des avantages sociaux versés au personnel régulier, qui a principalement un impact sur le fonds de fonctionnement;
- l'entretien des infrastructures et le paiement des intérêts sur certaines dépenses d'immobilisation, qui dépendent tous les deux du fonds de fonctionnement;

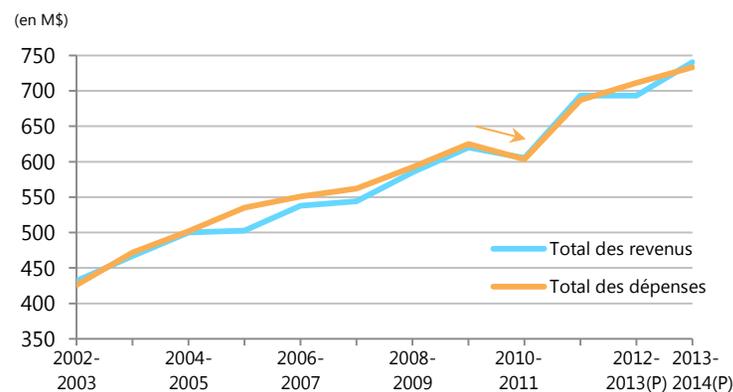
77 %

La masse salariale compte pour plus des trois quarts de l'ensemble des dépenses de l'UdeM.

90 %

Le financement universitaire est déterminé à 90 % par l'État.

Évolution des dépenses et des revenus



➔ Note : La diminution des dépenses et des revenus en 2010-2011 est attribuable au changement de l'année financière, qui ne compte que 11 mois.

5 700 \$

L'UdeM estime qu'elle dispose chaque année de 5 700 \$ de moins par étudiant que les grandes universités de recherche du reste du Canada.

La dette : un frein au développement de l'UdeM

Au 30 avril 2012, le déficit accumulé du fonds de fonctionnement de l'UdeM se chiffrait à 144,3 M\$, contre 154,7 M\$ l'année précédente. Comme elle l'avait annoncé, l'Université a officiellement commencé à rembourser sa dette en 2011-2012. Et elle s'était engagée à rembourser 5,1 M\$ dans son budget 2012-2013. Mais les compressions gouvernementales introduites en cours d'année auront plutôt porté sa dette à 162,5 M\$, en hausse de 18,2 M\$. Il faudra attendre la production des états financiers à l'automne 2013 pour avoir l'heure juste sur le nouveau solde du fonds de fonctionnement.

En dépit d'un sous-financement reconnu, l'UdeM est parvenue à réduire progressivement depuis sept ans l'écart entre ses revenus et ses dépenses et à renouer, en 2010-2011, avec l'équilibre budgétaire. Ce redressement budgétaire s'est fait au prix de compressions qui totalisent, depuis 2004-2005, plus de 50 M\$ récurrents (voir la section Compressions, p. 25).

Depuis 2010-2011, l'UdeM prélève uniformément une ponction de 1,5 % sur les budgets de fonctionnement des facultés et des services afin de réduire son déficit. À compter de 2012-2013, cette ponction devait être affectée en totalité au remboursement de la dette. La décision de Québec de réduire les subventions aux universités de 250 M\$ sur deux ans est venue enrayer le redressement amorcé de nos finances.

Notre déficit accumulé représente 31 % de la subvention que nous versera le Ministère en 2013-2014. À titre comparatif, on estime que le ratio déficit accumulé/subvention de fonctionnement de l'ensemble du réseau universitaire québécois devrait être de l'ordre de 20 %, un ratio que contribuent à réduire les universités qui n'ont pas de faculté de médecine ou qui ne sont pas aussi engagées dans la recherche que l'Université de Montréal. Au déficit accumulé s'ajoutent pour l'UdeM le financement temporaire des mouvements de trésorerie et le financement à plus long terme de certaines acquisitions d'immobilisations, pour une dette totale de 372 M\$.

La hausse sur l'année précédente s'explique en bonne partie par l'amortissement des investissements capitalisés dans les projets technologiques, comme le progiciel de gestion intégré Synchro.

À lui seul, le service de la dette représente environ 1,3 % du budget total de l'établissement. Une augmentation d'un seul point de pourcentage du taux d'intérêt sur les emprunts à court terme entraînerait une facture additionnelle de l'ordre de 2,0 M\$.

Depuis 2009, l'Université applique les « principes comptables généralement reconnus » (PCGR) dans la préparation de ses états financiers. L'application de ces principes n'a pas d'incidence directe sur l'exercice budgétaire. C'est pourquoi, dans le présent budget, le déficit accumulé du fonds de fonctionnement est chiffré à 144,3 M\$, même si, en vertu des PCGR, ce déficit s'élève à 357,4 M\$. La différence (213 M\$) correspond à la valeur actuelle des engagements de dépenses liés aux vacances et avantages sociaux futurs, dont le calcul n'entre pas dans la préparation ni du budget, ni de la subvention de fonctionnement versée par le ministère de l'Enseignement supérieur.

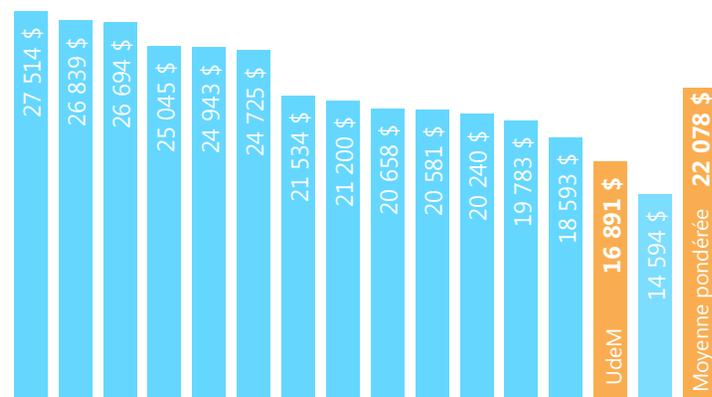
Solde du fonds de fonctionnement

	au 30 avril 2011	au 30 avril 2012	Δ
Déficit de fonctionnement	154,7 M\$	144,3 M\$	- 10,4 M\$
Vacances et avantages sociaux	212,9 M\$	213,1 M\$	+ 0,2 M\$
Déficit PCGR	367,6 M\$	357,4 M\$	- 10,2 M\$

- le rendement des placements du fonds de dotation, qui détermine les sommes qui seront versées au fonds de fonctionnement pour financer les activités de développement philanthropique;
- le déficit de capitalisation du Régime de retraite et la pyramide d'âge des employés, qui tous deux influent sur la cotisation de l'Université.

L'ensemble de ces facteurs est pris en compte dans les scénarios de croissance des revenus et des dépenses qui servent à élaborer le budget.

Revenu moyen par étudiant, universités de recherche du Canada, 2010-2011



Source : BRI

Le sous-financement : une réalité

La question du financement demeure déterminante pour l'Université de Montréal. Selon les dernières évaluations réalisées par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), l'écart de financement entre le réseau universitaire québécois et les établissements du reste du Canada se chiffrait en 2007-2008 à 620 M\$. Avec les nouvelles compressions exigées par le gouvernement en décembre 2012, on peut raisonnablement estimer le déficit de ressources financières de nos universités à près de 750 M\$ par année.

L'UdeM estime de son côté qu'elle dispose de 5 700 \$ de moins par étudiant que ses comparables ailleurs au pays, soit les grandes universités de recherche du Canada. L'équivalent de 190 M\$, ou près de 30 % de notre budget. Mais le plus inquiétant, c'est que cet écart, qui était de 4 000 \$ par étudiant un an plus tôt, a fait un bond important de 1 700 \$ en l'espace d'un an.

L'Université de Montréal n'est pas la seule à souffrir de sous-financement. Il en va de même pour la plupart des universités québécoises. Mais l'UdeM est plus durement frappée en raison de la nature de ses activités. Le volume de ses activités de recherche, l'éventail de ses programmes de formation professionnelle et le poids quantitatif de la formation aux cycles supérieurs (25 % de ses étudiants) s'accompagnent de dépenses et de contraintes financières qui singularisent l'UdeM.

Dans le budget qu'il a présenté à l'automne 2012, le gouvernement du Québec s'est engagé à rehausser le financement universitaire à compter de 2014-2015, une fois atteint le déficit zéro. Il s'est également engagé à compenser les universités pour l'annulation de la hausse prévue des droits de scolarité, de 254 \$. Cette dernière mesure viendra combler en partie l'écart de financement qui sépare le réseau québécois des autres provinces.

Mais ce réinvestissement sera conditionné par la conjoncture économique et par les conclusions des chantiers mis en branle par le ministère de l'Enseignement supérieur. C'est dire que l'avenir financier des universités québécoises reste incertain (voir section Un budget sous le signe de l'incertitude, p.9).

1,3 %

Le service de la dette se chiffre à 9,6 M\$ et représente 1,3 % du budget total de l'UdeM.

40 %

À l'UdeM, les dépenses liées à la recherche représentent 40 % du budget global d'enseignement et de recherche, contre environ 10 % dans la plupart des autres universités du Québec.

60 M\$

L'UdeM touche des gouvernements 23 M\$ pour couvrir les frais occasionnés indirectement par ses activités de recherche, alors qu'elle évalue plutôt ses besoins à 60 M\$.

La recherche : des frais indirects qui ont des effets directs

L'Université de Montréal forme avec ses écoles affiliées, HEC Montréal et Polytechnique Montréal, l'un des plus importants pôles de recherche du Canada. Depuis six ans, elle se classe au premier rang des universités du Québec pour le volume de ses activités scientifiques et parmi les cinq meilleures universités canadiennes à ce chapitre.

Les activités de recherche représentent 40 % du budget total de l'UdeM (fonds de fonctionnement et fonds de recherche), contre 10 % dans la plupart des autres universités québécoises. Les activités de recherche sont financées en grande partie par le fonds avec restrictions et par le fonds de dotation en ce qui concerne les chaires philanthropiques : ces deux fonds financent les travaux de recherche, l'embauche du personnel de laboratoire et l'aménagement des laboratoires et d'autres infrastructures scientifiques.

Mais dès qu'il s'agit de faire fonctionner ces installations et de les entretenir, les coûts sont à la charge de l'Université et ont, par conséquent, une incidence sur le fonds de fonctionnement. Ces frais indirects, occasionnés notamment par le renouvellement des équipements, les services de soutien à la recherche, le fonctionnement des espaces dédiés, les services centraux (administration, bibliothèque, informatique, télécommunications, services juridiques, gestion des ressources humaines, finances) et le respect des normes éthiques et des règlements en matière de recherche, peuvent atteindre jusqu'à 50 % du total des subventions et des contrats de recherche.

Or, on estime que pour l'UdeM, ces frais sont couverts à moins de 20 % par les programmes gouvernementaux. L'UdeM touchera en 2013-2014 des gouvernements du Québec et du Canada 29,9 M\$ au titre des frais indirects de la recherche, dont 6,9 M\$ sont transférés aux hôpitaux affiliés. Au net, ce sont donc 23 M\$ qui servent à couvrir les coûts indirectement liés aux activités de recherche sur notre campus, alors que nos besoins se situent autour de 60 M\$.

C'est le grand paradoxe du financement de la recherche. Plus une université fait de la recherche, plus elle s'endette. Et c'est pourquoi notre université, celle qui fait le plus de recherche au Québec, est aussi la plus endettée. À terme, les coûts institutionnels de la

recherche se posent comme un frein au développement de l'Université. Des représentations soutenues sont faites auprès des autorités gouvernementales pour remédier à ce problème, qui représente un réel enjeu pour notre établissement.

Renouvellement du corps professoral et du personnel administratif et de soutien

L'Université de Montréal compte parmi les 10 premiers employeurs en importance de la grande région métropolitaine et est le plus important dans le secteur de l'enseignement supérieur au Québec. Face à une hausse constante des inscriptions à ses programmes, l'UdeM doit tendre au maintien d'un niveau approprié de ressources professorales et de soutien afin de remplir sa mission d'enseignement et de recherche.

En 10 ans, l'effectif enseignant a augmenté de façon continue. En raison de contraintes budgétaires, l'Université a eu davantage recours à l'embauche de personnel enseignant non régulier (chargés de cours) afin d'assurer la prestation d'enseignement sans alourdir la taille des groupes.

En ce qui concerne le personnel administratif et de soutien, l'UdeM tend à stabiliser ses effectifs. Dans ses orientations stratégiques, elle vise le maintien d'un rapport de 63 étudiants par membre du personnel administratif d'ici 2015.

Les principes d'allocation budgétaire

Le budget de l'UdeM obéit à des principes généraux d'allocation qui diffèrent sensiblement selon qu'il s'agit d'une faculté ou d'un service.

Les services

Les enveloppes allouées aux services sont déterminées de manière conventionnelle sur une base historique, c'est-à-dire à partir de l'enveloppe de l'année précédente à laquelle s'ajoutent tous les ajustements récurrents faits en cours d'année et une indexation fixée en fonction des hausses salariales accordées aux différents groupes d'employés. La progression dans les échelles salariales – nette des économies liées au remplacement du personnel sortant – demeure à la charge de l'unité. Certaines unités peuvent également recevoir un financement *ad hoc* selon les priorités du moment : la direction de l'Université dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour

certaines priorités institutionnelles, qu'elle finance grâce à un fonds spécial constitué à même un prélèvement de 1,0 % des enveloppes des unités.

L'an dernier, l'UdeM avait introduit une nouvelle règle visant à ajuster la base budgétaire de la Direction des immeubles et de la Direction de la prévention et de la sécurité afin de couvrir en partie les hausses de leurs dépenses autres que salariales. Bien que l'intention était d'étendre éventuellement cette mesure à l'ensemble des unités, le contexte budgétaire rend cette intention nulle et non avenue. Aussi, seules la Direction des immeubles et la Direction de la prévention et de la sûreté verront cette année leur base budgétaire ajustée, respectivement de 83 497 \$ et de 12 606 \$.

50 %

C'est la part du financement au titre de l'enseignement qui est retournée aux facultés en fonction de la variation des effectifs étudiants.

Les principes comptables généralement reconnus

Comme les autres universités québécoises, l'Université applique intégralement depuis 2009-2010 les « principes comptables généralement reconnus » (PCGR) dans la préparation de ses états financiers. Ces principes étaient appliqués par le passé, mais le Ministère demandait aux établissements d'exclure de leur comptabilité certaines charges, dont les vacances à payer et les avantages sociaux futurs comme le régime de retraite. Ces charges, qui sont des engagements financiers plutôt que des dépenses réelles, sont maintenant comptabilisées au fonds de fonctionnement général. L'application des PCGR aux états financiers n'a en outre aucune incidence directe sur l'exercice budgétaire. C'est pourquoi, dans le présent budget, le déficit accumulé du fonds de fonctionnement est chiffré à 144,3 M\$, même si, en vertu des PCGR, ce déficit s'élève à 357,4 M\$: la différence (213 M\$) correspond à la valeur actuelle des dépenses liées aux vacances et avantages sociaux futurs, dont le calcul n'entre pas dans la préparation ni du budget, ni des subventions de fonctionnement reçues du Ministère.

Les facultés

Les enveloppes allouées aux facultés obéissent aux mêmes principes, mais depuis 2007-2008, elles sont fixées selon une approche hybride qui non seulement marie, comme pour les services, base historique et priorités institutionnelles, mais tient compte également des revenus générés par les inscriptions. Le financement en fonction de l'effectif étudiant est une tendance lourde dans le milieu universitaire nord-américain, où l'on délaisse de plus en plus l'approche dite historique au profit d'une approche basée sur les inscriptions.

En vertu du modèle d'allocation, l'enveloppe d'une faculté varie ainsi en fonction de l'effectif étudiant. Comme la base historique inclut les étudiants qui étaient déjà inscrits, seule la variation des effectifs est financée. Jusqu'à présent, le coût marginal de toute variation à la hausse des inscriptions était financé à 80 % : pour chaque nouvel étudiant, une faculté obtenait ainsi 80 % des revenus générés (droits de scolarité et subvention). Les 20 % restants servaient à couvrir les dépenses mutualisées (allocations professorales, augmentation salariale, fonds de démarrage, etc.).

Cette règle de financement change pour cette année : les facultés seront financées à hauteur de 50 % des revenus supplémentaires obtenus, avec pour année de référence 2011-2012 (sauf pour les plans académiques en cours, qui seront toujours financés à hauteur de 80 %). S'il advenait, pour une faculté, que le nombre d'étudiants baisse, le définancement, lui, correspondra à 80 % des revenus. La valeur des droits de scolarité considérée pour cet ajustement est maintenue au niveau de 2012-2013. L'enveloppe d'une faculté ne peut jamais être inférieure à 90 % des revenus d'enseignement totaux qu'elle génère : lorsque ce n'est pas le cas, le budget prévoit un ajout récurrent.

Pour l'ensemble des facultés, cette nouvelle mesure représentera dans le présent exercice budgétaire un manque à gagner de 1,9 M\$, qui servira à combler en partie les compressions gouvernementales.

Le calcul de l'enveloppe facultaire se fait en fonction de l'effectif étudiant enregistré l'année précédente : par exemple, 3,2 M\$ seront ajoutés aux budgets des facultés en 2013-2014, sur la base de la hausse de 700 étudiants enregistrée un an plus tôt et de la valeur des droits de scolarité en 2012-2013. Il existe également un mécanisme pour couvrir en cours d'année les coûts additionnels

qui peuvent être engendrés par des hausses importantes d'inscriptions. Toute hausse de l'effectif étudiant dans l'année est ainsi financée à hauteur de 70 \$/crédit-étudiant. Un premier ajustement est apporté aux réalisations estimées de l'automne et un dernier à celles de l'hiver.

Le présent budget prévoit également un rehaussement du financement de la Faculté de l'éducation permanente (FEP) afin de soutenir certains de ses projets de développement. Les variations d'inscriptions seront financées à hauteur de 120 \$/crédit plutôt que 80 \$/crédit, ce qui permettra d'élargir la base budgétaire de cette faculté. À quoi s'ajoute l'ajout d'une somme récurrente de 100 000 \$ pour soutenir le démarrage de nouveaux programmes.

Pour les services comme pour les facultés, une ponction est prélevée sur les enveloppes budgétaires. Depuis 2010-2011, facultés et services sont mis à contribution pour financer les priorités institutionnelles et pour réduire le déficit courant. Les facultés ont également accepté de constituer une enveloppe mutualisée qui permet d'établir une péréquation interfacultaire.

Ponction prélevée sur les enveloppes budgétaires

1 %	Fonds des priorités institutionnelles	Facultés et services
1,5 %	Péréquation interfacultaire	Facultés
1,5 %	Réduction du déficit et remboursement de la dette	Facultés et services

Péréquation interfacultaire

Depuis son implantation en 2007, le nouveau modèle d'allocation des crédits a été simplifié pour mieux tenir compte de la réalité budgétaire des facultés. Pour diverses raisons, il peut arriver que certaines facultés ne parviennent pas à équilibrer leur budget. Il entre dans le mandat d'un établissement public comme l'Université de Montréal d'assurer la diversité de son offre de programmes, en soutenant au besoin des unités qui éprouvent des difficultés financières ponctuelles. Les enveloppes budgétaires des dernières

4 %

C'est la ponction appliquée aux budgets des facultés pour financer diverses initiatives gérées centralement et pour rembourser la dette.

16

Le budget d'enseignement est réparti entre nos 16 unités qui ont un statut facultaire.

années incorporaient d'ailleurs, pour certaines facultés, des ajustements *ad hoc* pour équilibrer dépenses et revenus escomptés.

Le budget 2011-2012 introduisait une nouveauté dans les principes d'allocation des ressources financières aux facultés. En plus de soutenir les facultés qui connaissent des difficultés financières conjoncturelles, l'Université renouait formellement avec le principe d'une péréquation interfacultaire en repondérant le financement obtenu pour certaines disciplines.

Depuis 2007-2008, l'UdeM tendait à appliquer intégralement, sans modulation interne, la nouvelle grille de financement du Ministère. Or, nous avons constaté que cette approche introduisait des biais qui avaient pour effet de désavantager certains champs disciplinaires. Pour corriger la situation, nous avons décidé de revoir les facteurs de pondération appliqués à certaines disciplines par le MESRST selon une grille maison qui formalise le principe de péréquation interfacultaire.

Cette façon de faire est pérenne et ne fera l'objet d'aucune modification particulière. Outre cette correction systémique, une faculté bénéficiera l'an prochain d'une aide ponctuelle *ad hoc* pour lui permettre de couvrir ses dépenses : la Faculté de théologie et de sciences des religions.

Quant à la Faculté de musique, les efforts déployés par l'ensemble du personnel au cours des dernières années et les analyses démontrant que la situation financière difficile de cette unité est particulièrement attribuable à une inadéquation entre la subvention gouvernementale et la structure de coûts de l'enseignement dispensé, il a été décidé de formaliser la péréquation *ad hoc* versée à cette unité depuis plusieurs années, en ajoutant 500 000 \$ récurrents à sa base budgétaire.

Soulignons également que, depuis 2008-2009, le budget prévoit un mécanisme de compensation financière pour la mobilité étudiante interfacultaire. Les facultés qui sont des exportatrices nettes de crédits-étudiants vers d'autres facultés obtiennent une compensation budgétaire.

Les dépenses gérées centralement

Certains postes de dépenses sont gérés centralement. Pour l'année 2013-2014, des réserves seront constituées pour les postes budgétaires suivants :

- Avantages sociaux;
- Conventions collectives (ex. : ententes salariales en cours de négociation, allocations professorales, fonds de démarrage);
- Projets particuliers;
- Priorités institutionnelles.

Budget du Campus de l'UdeM à Laval

Depuis l'ouverture de son campus à Laval, à l'automne 2011, l'UdeM traitait à part les dépenses et les revenus de cette nouvelle antenne. Dorénavant, le budget du campus de Laval est intégré entièrement au budget de fonctionnement général de l'UdeM.

Depuis trois ans, l'UdeM offre à Laval des formations complètes de baccalauréat dans plusieurs domaines, dont l'éducation préscolaire et primaire, la psychologie, le service social et les sciences infirmières. Les étudiants qui s'inscrivent à l'un ou l'autre de ces programmes peuvent poursuivre un cursus complet d'études de 1^{er} cycle, une première pour nos campus en périphérie de Montréal.

Dès la première année, le Campus de l'UdeM à Laval a accueilli 1 143 étudiants, dont 550 nouveaux, et 400 autres nouveaux l'année suivante – des chiffres qui correspondent à nos prévisions. Pour la troisième cohorte, le présent budget prévoit une nouvelle hausse de 357 inscriptions.

Le budget du nouveau campus se chiffre à environ 10 M\$. Sur le strict plan du fonctionnement, il s'autofinancera à terme grâce aux crédits-étudiants qu'il générera. Son impact sera donc nul sur le budget de fonctionnement de l'Université. Lorsque le projet aura atteint sa vitesse de croisière, soit d'ici 2016, on estime que son budget de fonctionnement sera de l'ordre de 17,5 M\$ par année.

65 %

À l'UdeM, près de 65 % des cours sont donnés par des professeurs réguliers, alors que dans plusieurs autres établissements, cette proportion se situe plutôt autour de 50 %.

La grille de financement du MESRST et l'UdeM : un exemple

Selon la grille de pondération du MESRST, la médecine dentaire a un poids de 7,96 au 1^{er} cycle, et les lettres, un poids de 1,00, ce qui signifie que le coût de formation d'un étudiant de 1^{er} cycle en médecine dentaire est 7,96 fois supérieur à celui d'un étudiant en lettres. Cette pondération est établie par le Ministère en fonction du coût moyen de formation observable il y a 10 ans à l'échelle du réseau universitaire québécois et ne tient donc pas compte des particularités des établissements.

Dans une université où la recherche occupe une place importante, la formation est assurée en grande partie par des professeurs de carrière : à l'UdeM, près de 65 % des cours sont donnés par des professeurs réguliers, alors que dans plusieurs autres établissements, cette proportion se situe plutôt autour de 50 %. Comme l'échelle salariale de nos professeurs est la même pour toutes les disciplines d'enseignement, l'écart de pondération entre la médecine dentaire et les lettres est forcément moindre à l'UdeM que celui observé dans l'ensemble du réseau. Alliée aux particularités de l'UdeM (université de recherche, proportion plus élevée de professeurs de carrière par rapport aux chargés de cours, etc.), l'application intégrale de la grille introduit des biais dans le financement de certaines disciplines.

C'est pourquoi l'UdeM a décidé dans le budget 2011-2012 de modifier les facteurs de pondération de trois secteurs disciplinaires qu'elle estimait désavantagés par la grille ministérielle. Les secteurs des lettres, de l'administration et des sciences humaines et sociales du 1^{er} cycle, dont les valeurs de pondération dans la grille ministérielle s'élèvent respectivement à 1,00, 1,07 et 1,07, ont ainsi tous été portés à 1,27, augmentant d'autant les crédits qui leur sont alloués.

Pour le budget 2013-2014, l'UdeM maintient la repondération introduite l'an dernier dans certains secteurs de 2^e cycle dont la pondération ministérielle ne correspond pas à la réalité budgétaire. Les facultés des arts et sciences, de médecine, de musique, de pharmacie, de sciences de l'éducation et de sciences infirmières bénéficient de ces mesures à des degrés variables.

Nombre d'étudiants



C'est le nombre d'étudiants qui sont inscrits à l'UdeM, qu'ils soient à temps partiel ou à temps plein.

Nombre d'étudiants équivalent temps complet

On convertit le nombre d'étudiants en équivalent temps complet. Une inscription à temps complet correspondant à 30 crédits, on divise le nombre total de crédits-étudiants par 30.



Nombre d'étudiants pondérés

Le Ministère classe les étudiants selon une grille de pondération établie en fonction du coût des programmes. Un étudiant de 1^{er} cycle en lettres est affecté d'une cote de 1, tandis qu'un étudiant de 3^e cycle en médecine est pondéré à 10,69. La grille compte en tout 23 familles disciplinaires.



Étalon de financement

Le Ministère fixe chaque année dans ses règles budgétaires un étalon de financement, établi en fonction des crédits dont il dispose. Le calcul de la subvention d'enseignement correspond au produit de cet étalon et du nombre d'étudiants pondérés.



Subvention normée à l'enseignement

Le volet Enseignement compte à lui seul pour près de 70 % de la subvention de fonctionnement. Les 30 % restants comprennent des enveloppes pour le soutien à l'enseignement et les terrains et bâtiments, une subvention de mission, des revenus sujets à récupérations, des comptes à recevoir les hausses d'inscriptions des deux dernières années, ainsi que des ajustements particuliers.

Le calcul de la subvention normée, volet enseignement

Le budget de fonctionnement 2013-2014

Après avoir renoué avec l'équilibre budgétaire en 2010-2011 et commencé à rembourser sa dette l'année suivante, l'UdeM devra composer, en 2013-2014, avec les compressions annoncées par le gouvernement et une hausse des coûts de système.

Le budget qu'elle présente est certes équilibré, mais cet équilibre a un prix : une augmentation non prévue de la dette de 18,2 M\$ en 2012-2013 et des compressions et des mesures d'effort budgétaire qui totaliseront 15,7 M\$ en 2013-2014.

Revenus et dépenses augmenteront l'an prochain, mais dans une proportion moindre que prévu. L'Université échappera à un gel de l'embauche et à la fermeture de certains services. Mais sa marge de manœuvre est pour ainsi dire nulle. Plusieurs des priorités institutionnelles qu'elle s'est données il y a un an dans ses *Orientations stratégiques 2011-2015* sont mises en veilleuse.

Le budget de fonctionnement de l'UdeM 2013-2014 totalisera des revenus de 740,4 M\$ et des dépenses de 733,4 M\$. L'excédent, de 7,05 M\$, sera entièrement affecté au remboursement de la dette de fonctionnement, qui s'élevait en avril 2013 à 162,5 M\$. Cette dette s'est brusquement accrue au cours de l'exercice budgétaire précédent, en raison des compressions exigées en cours d'année par le gouvernement du Québec.

Compressions : sept années de vaches maigres

En décembre 2012, Québec annonçait des compressions de 250 M\$ aux universités sur deux ans, soit 125 M\$ durant l'année courante et 125 M\$ en 2013-2014. La mesure était assortie d'un plan de réinvestissement qui, à terme, en 2018-2019, devrait se solder par le versement d'une subvention équivalente à celle annoncée par le gouvernement précédent. Mais avant 2014-2015, l'an 1 du réinvestissement, les universités québécoises devront passer par une cure minceur.

À la demande des recteurs, le gouvernement du Québec a accepté d'étaler les cibles budgétaires et d'assouplir les règles entourant le versement de la subvention conditionnelle à l'atteinte de l'équilibre budgétaire. Les compressions exigées sont maintenues, mais les universités seront autorisées à faire un déficit, qu'elles devront s'engager à résorber selon le cadre défini par Québec.

Chaque université aura ainsi la flexibilité de déterminer elle-même, pour une année donnée, la portion de l'effort qu'elle souhaite porter sur son déficit. Québec fixe seulement deux conditions :

1. Au 30 avril 2014, l'Université doit avoir résorbé au moins 50 % de la réduction qui lui est demandée pour l'année budgétaire 2012-2013.
2. Au 30 avril 2019, l'Université doit avoir résorbé la totalité de la réduction qui lui est demandée pour les années budgétaires 2012-2013 et 2013-2014.

De plus, pour l'exercice budgétaire 2013-2014, une fois déduite la portion de la compression qui sera reportée sur la dette, l'Université de Montréal doit présenter un budget équilibré, conformément à ses engagements auprès du gouvernement.

Une compression de 44,6 M\$ pour l'UdeM

Pour l'Université de Montréal, l'effort demandé représente une compression totale de 44,6 M\$, soit 22,3 M\$ en 2012-2013 et 22,3 M\$ en 2013-2014. En vertu des règles définies par Québec, l'UdeM pourra reporter sur sa dette 50 % de la première de ces compressions, en autant qu'elle se rembourse elle-même d'ici 2019. Quant à la seconde, c'est le gouvernement lui-même qui l'étalera, en réduisant la subvention ministérielle pendant cinq ans, à raison de 20 % du montant chaque année.

740,4 M\$

Le budget de fonctionnement 2013-2014 totalisera des revenus de 740,4 M\$ pour des dépenses de 733,4 M\$.

44,6 M\$

C'est la quote-part de l'UdeM dans les compressions de 250 M\$ exigées du réseau universitaire par le gouvernement.

15,7 M\$

Pour atteindre l'équilibre, l'UdeM devra prendre diverses mesures qui représentent un effort budgétaire de 15,7 M\$.

58,4 M\$

Les compressions budgétaires réalisées par l'UdeM depuis 2004 totalisent 58,4 M\$.

10 %

On estime à 10 % la réduction du budget d'acquisition des bibliothèques depuis 2011.

Historique des compressions

Depuis 2004-2005, les dépenses de l'UdeM ont bien entendu crû de façon continue, notamment en raison d'une hausse marquée des inscriptions. Mais cette hausse ne s'est pas toujours traduite par une hausse équivalente des dépenses des unités, car une part non négligeable a été allouée à l'atteinte de l'équilibre budgétaire ou au remboursement de la dette. On estime à 58,4 M\$ le total de ces compressions récurrentes depuis 2004-2005, soit environ 8 % de l'ensemble de son budget. La réduction des dépenses a même été formalisée dans le cadre budgétaire.

Depuis 2010-2011, en effet, l'Université prélève uniformément une ponction de 1,5 % sur les budgets de fonctionnement des facultés et des services afin de réduire son déficit ou sa dette. De plus, pendant plusieurs mois de l'année 2009-2010, l'Université a appliqué un moratoire sur le renouvellement de tous les postes.

Ces compressions ont eu pour première conséquence de réduire les services offerts aux étudiants à tous les niveaux. Même si le nombre de professeurs a augmenté de plus de 75 depuis 2010, le nombre d'étudiants par professeur a continué d'augmenter de manière continue. On observe la même dégradation du taux d'encadrement étudiant chez le personnel administratif et de soutien, de même que chez les cadres.

De plus, l'Université a vu sa marge de manœuvre considérablement réduite pour mettre en œuvre les priorités institutionnelles qu'elle s'est données dans ses *Orientations stratégiques 2011-2015*. Des 12 grandes priorités qui figuraient dans le budget précédent, la moitié ont été mises en veilleuse.

Le rehaussement du budget d'acquisitions des bibliothèques, notamment, ne s'est pas fait : depuis 2011-2012, on estime à 10 % la réduction de l'enveloppe récurrente allouée à l'achat de livres et l'abonnement aux revues scientifiques à l'UdeM. De même, les mesures additionnelles d'aide à la réussite et à la diplomation, qui visaient à mieux soutenir nos étudiants dans leur cheminement, ont été suspendues. Et toutes les nouvelles initiatives touchant l'éducation aux adultes, la formation continue et les cours en ligne, si elles ne sont pas reportées, se trouvent du moins considérablement ralenties.

Compressions appliquées aux unités depuis 2004-2005

2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2012-2013	2013-2014*	Total
4,4 M\$	3,5 M\$	15,4 M\$	3,6 M\$	6,1 M\$	7,2 M\$	5,1 M\$	7,5 M\$	5,6 M\$	58,4 M\$

* Une partie des compressions de 2013-2014 est non récurrente.

Compressions gouvernementales : règles

Année budgétaire	Compressions	Étalement
2012-2013	22,3 M\$	50 % (11,15 M\$) d'ici le 30 avril 2014
		50 % (11,15 M\$) d'ici le 30 avril 2019
2013-2014	22,3 M\$	100 % d'ici le 30 avril 2019

En d'autres termes, l'UdeM aura touché 22,3 M\$ de moins sur deux ans, dont la moitié (11,15 M\$) est reportée sur sa dette. Et ses revenus de source gouvernementale diminueront à nouveau de 33,45 M\$ pour les cinq années subséquentes, à hauteur de 6,69 M\$ par année, soit : 2,23 M\$ en remboursement des 11,15 M\$ reportés sur la dette en 2012-2013 et 4,46 M\$ en réduction annuelle de la subvention gouvernementale pour un total de 22,3 M\$.

Compressions gouvernementales : étalement réel

				Total
2012-2013	11,15 M\$			11,15 M\$
2013-2014				
2014-2015		2,23 M\$	4,46 M\$	6,69 M\$
2015-2016		2,23 M\$	4,46 M\$	6,69 M\$
2016-2017		2,23 M\$	4,46 M\$	6,69 M\$
2017-2018		2,23 M\$	4,46 M\$	6,69 M\$
2018-2019		2,23 M\$	4,46 M\$	6,69 M\$
Total	11,15 M\$	11,15 M\$	22,3 M\$	44,6 M\$

15,7 M\$: l'effort budgétaire de l'UdeM en 2013-2014

Pour l'année 2012-2013, l'Université prévoit enregistrer un déficit de 18,2 M\$. Comme le gouvernement nous autorise à faire un déficit maximal de 11,15 M\$ réparti sur les années 2012-2013 et 2013-2014, nous aurons donc à rembourser 7,05 M\$ du déficit enregistré l'an dernier afin de satisfaire aux exigences ministérielles.

Budget de fonctionnement 2013-2014

Déficit projeté en 2012-2013	(18,2) M\$
Revenus additionnels en 2013-2014	47,3 M\$
Dépenses additionnelles en 2013-2014	(22,0) M\$
Résultat 2013-2014	7,1 M\$
Remboursement partiel obligatoire du déficit de 2012-2013	(7,1) M\$
Solde 2013-2014	0,0 M\$

Une fois pris en compte le remboursement partiel obligatoire du déficit de 2012-2013, l'Université prévoit, conformément aux règles établies par Québec, atteindre l'équilibre budgétaire en 2013-2014. Mais pour y parvenir, elle devra adopter des mesures de réduction des dépenses et une réaffectation des fonds de l'ordre de 10,2 M\$ et surseoir au remboursement prévu de sa dette, de 5,5 M\$. L'ensemble de ces mesures porte l'effort budgétaire total de l'UdeM à 15,7 M\$: c'est l'effort que l'UdeM devra faire pour demeurer dans le cadre budgétaire prescrit par le gouvernement.

Cette compression s'ajoute à celle de 7,5 M\$ effectuée au cours de l'exercice 2012-2013 (voir section Retour sur le budget 2012-2013, p.10) et à toutes celles réalisées depuis 2004 (voir encadré Historique des compressions, p. 26). Dans un tel contexte, il est clair que l'UdeM ne dispose plus d'aucune marge de manœuvre pour mettre en œuvre ses projets. Son développement académique, qui demeurerait modeste en regard des standards internationaux, est à toutes fins utiles stoppé alors même qu'elle est toujours en situation de rattrapage budgétaire par rapport à ses homologues des autres provinces.

0

L'UdeM sera en équilibre budgétaire l'an prochain.

6,69 M\$

À compter de 2014-2015, l'UdeM devra réduire ses dépenses de près de 7 M\$ par année, jusqu'en 2018-2019.

Un exercice sous le signe de l'incertitude

En principe, les efforts financiers exigés des universités seront temporaires. Québec a déjà annoncé un plan de réinvestissement qui devrait permettre de rétablir progressivement le financement universitaire à compter de 2014-2015.

Mais ce plan reste silencieux pour l'instant sur la répartition des crédits entre les établissements universitaires : les universités qui accueillent des étudiants de première génération seront-elles favorisées? Comment la révision de la grille de pondération influera-t-elle sur le financement des programmes? Quelle part sera faite à l'entretien des infrastructures universitaires? Le soutien à la recherche, qui défavorise particulièrement un établissement comme l'UdeM, sera-t-il au rendez-vous? Autant de questions qui attendent les conclusions des chantiers mis sur pied par le gouvernement pour obtenir des réponses précises et circonstanciées.

À ces questions s'ajoute un autre facteur d'incertitude : la conjoncture économique. Le réinvestissement promis par Québec sera fonction de la bonne santé de l'économie québécoise. D'ailleurs, l'entente intervenue avec les universités sur l'étalement des compressions prévoit la levée des compressions à compter de 2014-2015, advenant le cas où le gouvernement serait incapable de respecter ses engagements. Si ce scénario s'avérait, les universités ne s'appauvriraient pas davantage, mais elles ne seraient pas non plus « riches ». Et le lancinant problème du sous-financement resterait entier.

Où couper?

Dans ce contexte marqué par une grande incertitude face à l'avenir, la direction de l'Université a mandaté, en janvier 2013, un groupe de travail, formé des vice-recteurs, de doyens et de directeurs généraux, pour parer au plus urgent et faire des recommandations au comité du budget sur les mesures à prendre pour atteindre l'équilibre budgétaire en 2013-2014 selon les paramètres fixés par le gouvernement.

Les facultés et les services ont été invités à déterminer les sommes qu'ils seraient en mesure de « libérer » de façon temporaire en 2013-2014 afin de contribuer à l'effort de compression. Les facultés ont proposé des compressions à hauteur de 4,0 M\$. Comme la nouvelle mesure de financement des variations d'étudiants à 50 %

Compressions et effort budgétaire 2013-2014

Dépenses	5,6 M\$
Facultés	4,5 M\$
Services	0,9 M\$
Programme de bourses d'admission au mérite	0,2 M\$
Revenus (transfert de fonds)	4,6 M\$
Transfert du solde de la subvention de mobilité internationale	3,6 M\$
Contribution du fonds de relance au programme de bourses	0,5 M\$
Contribution de la grande campagne au programme de bourses	0,5 M\$
Total	10,2 M\$
Non-remboursement de la dette	5,5 M\$
Total des mesures nécessaires à l'atteinte de l'équilibre	15,7 M\$

(au lieu de 80 %) entraîne pour elles un manque à gagner de l'ordre de 1,9 M\$, il reste un solde de 2,1 M\$ qui pouvait être récupéré. Afin d'assurer un effort équitable de tous dans la mesure de leurs moyens, les enveloppes budgétaires ont été réduites ponctuellement de 2,6 M\$, ce qui porte à 4,5 M\$ le total des compressions pour les facultés.

Quant aux services, l'effort ponctuel proposé et retenu s'élèvera à 0,9 M\$: les deux tiers de cette somme seront prélevés sur le budget de la Direction des immeubles. L'Université a également décidé d'abolir progressivement le programme de bourses d'admission au mérite, une économie d'environ 250 000 \$: ce programme, distinct du programme interne de bourses qui, lui, est maintenu, attribuait automatiquement des bourses aux meilleurs étudiants sans analyse préalable de leurs besoins financiers et touchait une toute petite proportion de nos étudiants.

Au total, ce sont donc des compressions de dépenses de 5,6 M\$ qui seront réalisées pour atteindre l'équilibre budgétaire.

620 M\$

Selon la CREPUQ, il existe un écart de financement de 620 M\$ entre les universités québécoises et leurs homologues des autres provinces.

5,5 M\$

L'UdeM surseoière au remboursement de 5,5 M\$ qu'elle comptait faire sur sa dette l'an prochain.

Du côté des revenus, l'UdeM puisera dans le fonds avec restrictions une somme de 3,6 M\$. En vertu de l'entente intervenue entre le réseau universitaire et le gouvernement, les universités sont autorisées, exceptionnellement et à certaines conditions très précises, à puiser dans les soldes du fonds des immobilisations et du fonds avec restrictions, dont la source est la subvention gouvernementale, pour réduire la pression exercée sur le fonds de fonctionnement par les compressions budgétaires.

Cette mesure ne nous est d'aucune utilité dans le cas du fonds des immobilisations : contrairement à certaines autres universités, l'UdeM n'a pas l'habitude de mettre de côté des sommes pour des projets d'immobilisation non précisés. En revanche, le fonds avec restrictions comprend un solde inutilisé de 3,6 M\$ de la subvention pour la mobilité internationale. Il est important de préciser que la mesure d'exception adoptée par Québec exclut le transfert de fonds spécifiquement alloués à la recherche : seuls les soldes d'enveloppes particulières, comme la subvention pour la mobilité internationale, peuvent servir à équilibrer le budget de fonctionnement.

Les deux autres mesures visent à maintenir le financement de notre programme interne de bourses d'études. Le fonds de relance sera mis à contribution, à hauteur de 500 000 \$. L'UdeM puisera aussi 500 000 \$ dans les dons recueillis dans le cadre de la grande campagne de financement pour maintenir à niveau son programme de bourses internes aux étudiants. Le cumul de ces deux mesures permettra de conserver intacte l'enveloppe de 9 M\$ réservée à l'aide financière aux étudiants, tout en réduisant de 1 M\$ l'apport du fonds de fonctionnement à ce titre.

L'UdeM consacre une part significative de son fonds de fonctionnement au soutien aux études, alors que dans les grandes universités de recherche cette aide financière est le plus souvent financée presque intégralement par le fonds de dotation. Nous nous sommes engagés, dans le cadre de la campagne **Des talents. Une planète**, à recueillir près de 75 M\$ en bourses d'études. La mesure de cette année amorce un transfert progressif du financement de l'aide interne aux études, du fonds de fonctionnement vers le fonds de dotation.

Enfin, dernière mesure liée à l'effort budgétaire 2013-2014, l'Université surseoirait au remboursement prévu de sa dette, de 5,5 M\$. Il y a trois ans, nous nous étions engagés à rembourser la moitié de notre déficit accumulé sur 20 ans. Il est clair que le

contexte actuel du financement universitaire nous force à réévaluer cet engagement. La ponction de 1,5 % prélevée sur le budget des facultés et des services continue d'être appliquée, mais à l'évidence, elle servira pour les prochaines années à rembourser les compressions de 2012-2013 et 2013-2014 du MESRST.

Au total, les mesures gouvernementales obligeront donc l'Université à affecter en 2013-2014 15,7 M\$ à l'atteinte de l'équilibre budgétaire, soit en réduction de dépenses, soit en réaffectations de fonds, soit en report du remboursement de sa dette. Cette somme représente l'équivalent de 2,1 % du budget de fonctionnement de l'Université.

Il est important de préciser que la plupart des mesures budgétaires d'exception mises en œuvre pour atteindre l'équilibre présentent un caractère non récurrent : c'est particulièrement vrai du solde de fonds de la subvention pour la mobilité internationale. L'Université ne pourra compter sur ces postes de dépenses ou de revenus dans les années subséquentes pour absorber les coupes de 6,69 M\$ prévues à compter de 2014-2015.

Les revenus

Au total, les revenus de l'UdeM se chiffreront à 740,4 M\$ pour l'exercice 2013-2014, en hausse de 4,7 % sur l'année précédente. La subvention gouvernementale représentera l'an prochain 70,8 % des revenus de l'UdeM et les droits de scolarité, 14,8 %. Par comparaison, en 2012-2013, la subvention représentait 70,2 % de nos revenus et les droits de scolarité, 15,9 %, avant l'annulation de la hausse des droits de scolarité.

La hausse de l'effectif l'an prochain de 557 étudiants (ETC) – dont 357 au Campus de l'UdeM à Laval – devrait générer des revenus additionnels de 4,5 M\$ (droits de scolarité et subvention). Les revenus liés aux droits de scolarité et aux frais d'admission baisseront de 3 %, la subvention de base du ministère de l'Éducation augmentera de 5,5 %, tandis que les autres revenus de l'Université augmenteront de 9,3 %.

Au total, ce sont 33,1 M\$ de revenus supplémentaires que l'UdeM touchera en 2013-2014. Étant donné les nombreux changements apportés au financement universitaire au cours de l'année 2012-2013, les comparaisons de budget à budget ne sont pas aussi significatives que d'habitude. Dans les faits, ainsi qu'il a été

9 M\$

L'UdeM maintient à niveau le financement de son programme interne de bourses, au prix d'une ponction exceptionnelle de 1 M\$ dans son fonds de relance et dans les dons de la campagne de financement Campus Montréal.

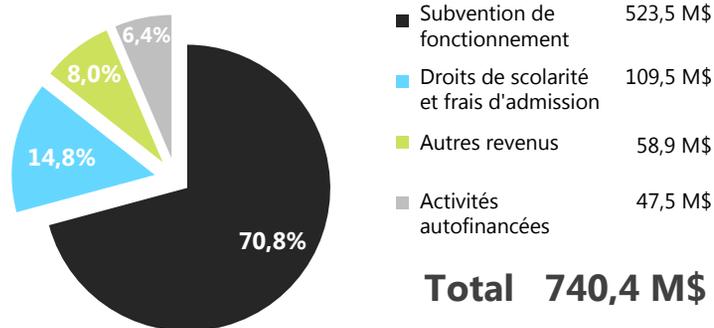
14,8 %

Les droits de scolarité comptent pour moins de 15 % des revenus de l'UdeM, en baisse de plus de 1 % par rapport au budget de l'an dernier.

557

L'UdeM prévoit une hausse de 557 du nombre d'étudiants l'an prochain, dont 357 au seul campus de Laval.

Répartition des sources de revenus



47,3 M\$

L'UdeM touchera l'an prochain des revenus supplémentaires de 47,3 M\$, incluant le rétablissement de la compression gouvernementale de 22,3 M\$.

expliqué plus haut, l'UdeM touchera 47,3 M\$ de plus qu'à la mise à jour budgétaire de décembre 2012, ce qui inclut le rétablissement de la compression de 22,3 M\$ de l'année précédente.

3,5 M\$

Pour la troisième et dernière année, l'UdeM touchera une subvention particulière de Québec pour financer les activités du Centre hospitalier universitaire

18,2 %

L'UdeM obtient 18,2 % des crédits gouvernementaux alloués aux universités, pour un effectif étudiant qui représente 16,9 % de tous les étudiants du Québec.

La subvention de fonctionnement du Ministère

Le gouvernement distribuera cette année une enveloppe d'un peu plus de 2,7 G\$ aux universités du réseau, dont près de 1,8 G\$ sont destinés à la fonction enseignement. Le reste de la subvention est réparti entre le soutien à l'enseignement et à la recherche et les terrains et bâtiments.

L'UdeM, qui accueille 16,9 % de la population totale des étudiants québécois, obtient proportionnellement 1,3 % de plus des crédits alloués par le ministère de l'Enseignement supérieur aux universités, en raison principalement du nombre de programmes qu'elle offre aux cycles supérieurs et dont le financement est généralement plus élevé. Les règles ministérielles incluent aussi une subvention de mission et toute une série d'enveloppes particulières : l'UdeM, par exemple, touchait l'an dernier plus de 5 M\$ pour « conserver sa position parmi les grandes universités en Amérique du Nord ».

Part de l'UdeM dans l'ensemble des universités québécoises

	UdeM	UdeM et ses écoles affiliées
Nombre d'étudiants (2011-2012)	16,9 %	23,0 %
Subvention de fonctionnement du MESRST (2013-2014)	18,2 %	24,3 %

La subvention de fonctionnement versée par le Ministère s'élèvera à 523,5 M\$ en 2013-2014, soit plus de 18 % de l'ensemble des crédits versés aux universités. Il s'agit d'une augmentation de 34,2 M\$ par rapport à la dernière mise à jour budgétaire (31 décembre 2012), un écart qui s'explique en bonne partie par la compression gouvernementale de 22,3 M\$ appliquée en 2012-2013 et qui ne le sera plus en 2013-2014 puisque reportée sur les cinq années ultérieures.

Le scénario budgétaire 2013-2014 table sur une indexation globale de la subvention ministérielle, établie selon la politique salariale du gouvernement (1,75 % d'avril 2013 à mars 2014, et 2,0 % en avril 2014). Comme le gouvernement n'a pas indexé l'an dernier les dépenses non salariales, l'Université n'escompte aucune indexation à ce chapitre l'an prochain, ce qui, compte tenu de ses coûts de système, la privera de revenus de l'ordre de 3,3 M\$.

Conformément aux engagements électoraux du gouvernement actuel, le budget escompte une subvention particulière du MESRST qui comblera le manque à gagner engendré par l'annulation de la hausse des droits de scolarité, de 254 \$. Une somme additionnelle de 5,4 M\$ est prévue à ce titre, ce qui porte à 10,8 M\$ la subvention visant à couvrir l'annulation de la hausse prévue en 2012-2013 et en 2013-2014.

Pour le présent budget, l'Université prévoit le versement de quelques enveloppes particulières, dont une somme de 3,5 M\$ pour le financement des activités du Centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV) : c'est le montant de l'allocation que le gouvernement a annoncée dans son budget au printemps 2011, reconnaissant du même coup la mission particulière du CHUV –

une mission qui va bien au-delà de l'enseignement et qui englobe les services à la population. Cet engagement gouvernemental prend fin avec le présent budget, mais des discussions ont cours afin de pérenniser cette subvention.

Inversement, la subvention ministérielle sera réduite conformément à l'application de la Loi 100, sanctionnée en 2010 par le gouvernement du Québec. En vertu de cette loi, les établissements universitaires doivent réduire leurs dépenses relatives au personnel d'encadrement et administratif et celles qui sont de nature administrative. Le Ministère réduira ainsi, pour la quatrième et dernière année, sa subvention de 174 000 \$, portant ainsi à 696 000 \$ la réduction cumulative.

L'UdeM recevra en 2013-2014 du MESRST une enveloppe de 33,9 M\$ pour assurer le bon fonctionnement de ses infrastructures. Cette enveloppe, dite « Terrains et bâtiments », est incluse dans la subvention générale de fonctionnement versée par le Ministère. Elle est comptabilisée au fonds de fonctionnement de l'Université et sert à couvrir les dépenses liées aux locaux reconnus par le Ministère à nos fins d'enseignement – mais pas les espaces réservés à la recherche, qui comptent pour près du tiers de la superficie totale de notre campus et dont les dépenses sont assumées à même les programmes de frais indirects de la recherche. La subvention « Terrains et bâtiments » reflète les coûts associés à l'entretien courant et aux réparations mineures, aux assurances sur les biens, au renouvellement du mobilier et à l'énergie.

La subvention « Terrains et bâtiments » n'a pas de lien direct avec le fonds des immobilisations, où sont comptabilisés les revenus et les dépenses destinés à l'acquisition d'immobilisations. Il est donc important de distinguer cette enveloppe, qui sert surtout à financer les activités de la Direction des immeubles, des subventions que l'UdeM peut recevoir pour assurer le maintien et pour développer son campus, et qui sont dans ce cas inscrites au fonds des immobilisations. En 2011-2012, l'UdeM a ainsi comptabilisé un revenu de subvention de 81,7 M\$ pour l'acquisition d'immobilisations et le paiement des intérêts sur sa dette à long terme.

Les droits de scolarité et autres frais

L'Université de Montréal prévoit recevoir cette année 109,5 M\$ au chapitre des droits de scolarité. Il s'agit d'une augmentation de 5,6 %, ou de 5,8 M\$ par rapport aux réalisations estimées de décembre 2012, mais évidemment d'une baisse, de 3,3 M\$, par rapport à ce qui avait été budgété à pareille date l'an passé. Comme indiqué dans la section précédente, l'annulation de la hausse des droits de scolarité, de 325 \$ par étudiant par année, a été compensée par une hausse de la subvention gouvernementale, correspondant à 254 \$ par année par étudiant.

Évolution de la hausse des inscriptions (EETC)

2010-2011	2011-2012	2012-2013 ^(P)	2013-2014 ^(P)
1 751	1 800	700	557

Outre les revenus de 1,2 M\$ générés par l'augmentation projetée de 557 étudiants (ETC) en 2013-2014, l'augmentation de l'enveloppe des droits de scolarité est attribuable à l'indexation présumée de 3 % des droits de scolarité à compter du trimestre d'automne, annoncée par le gouvernement du Québec au lendemain du Sommet sur l'enseignement supérieur. L'indexation représente pour l'UdeM un supplément de revenus de 2,3 M\$, dont 25 %, soit un peu moins de 600 000 \$, seront retournés au gouvernement pour financer le programme de prêts et bourses. Globalement, l'indexation des droits de scolarité générera donc en 2013-2014 un revenu net additionnel de 1,7 M\$.

Les droits de scolarité de base s'élèveront l'an prochain pour un étudiant originaire du Québec à 2 224 \$ par année. En 2012-2013, en plus des droits de scolarité de base, les étudiants canadiens hors Québec devaient acquitter des droits de 58 58 \$ pour s'inscrire à l'UdeM, tandis que les étudiants internationaux, pour le volet réglementé des programmes, devaient payer, entre 14 562 \$ et 19 199 \$ selon les disciplines au 1^{er} cycle, 14 562 \$ au 2^e cycle et 13 076 \$ au 3^e cycle (sur une base annuelle de 30 crédits). En 2009-2010, les droits de scolarité versés par les étudiants étrangers totalisaient 11,8 M\$, soit 14 % de l'ensemble des droits perçus par l'UdeM. En vertu des règles du MESRST, l'essentiel des sommes forfaitaires payées par les étudiants est reversé au Ministère.

2,3 M\$

L'indexation présumée de 3 % des droits de scolarité rapportera à l'UdeM 2,3 M\$ de plus, dont 25 % seront retournés au gouvernement pour financer le programme de prêts et bourses.

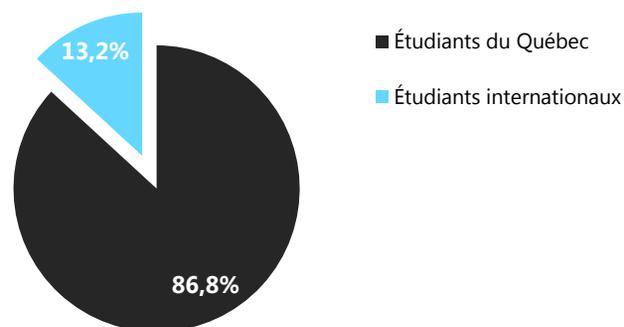
109,5 M\$

Les droits de scolarité et les frais d'admission totaliseront 109,5 M\$, en baisse de 3,3 M\$ sur la somme budgétée l'an dernier.

32 %

La recherche occupe le tiers de la superficie totale de notre campus.

Répartition des droits de scolarité

**13,2 %**

Les étudiants étrangers versent des droits de scolarité qui représentent 13,2 % du total des droits perçus, près de 2 % de plus qu'il y a un an.

47,5 M\$

Les Services aux étudiants, le CEPSUM et les Services auxiliaires s'autofinancent et leurs activités font l'objet d'une budgétisation distincte.

L'UdeM perçoit des frais institutionnels obligatoires (FIO), aussi appelés frais afférents, qui servent à financer une variété de services et d'opérations : frais de gestion, frais de services aux étudiants, frais de diplomation, etc. À compter de l'été 2013, les FIO seront l'objet d'une indexation présumée de 3 % ou 16,50 \$ par année par étudiant. Cette hausse générera un revenu de 900 000 \$, dont un peu plus de la moitié servira à soutenir financièrement les bibliothèques, ce qui viendra réduire la compression de 1,75 M\$ appliquée en 2012-2013 au budget d'acquisitions, et reconduite une nouvelle fois en 2013-2014.

L'UdeM perçoit également, sous forme de cotisation automatique non obligatoire (CANO), les contributions volontaires des étudiants, qui servent à financer toute une série de mesures visant à améliorer l'expérience étudiante sur le campus. Parmi ces contributions volontaires, les deux principales sont :

- Les contributions qui aident à supporter les frais technologiques et de soutien, relatifs à l'amélioration des services technologiques et informatiques des collections des bibliothèques.
- Les contributions destinées au fonds d'amélioration à la vie étudiante (FAVE), qui a permis depuis sa création de soutenir, à hauteur de 6,4 M\$, des projets visant l'amélioration de la qualité de la vie étudiante, comme les projets de revitalisation

des espaces communs pour les étudiants aux pavillons Jean-Brillant, Roger-Gaudry et Marie-Victorin. Au cours de la prochaine année, le FAVE appuiera diverses initiatives étudiantes (achat de mobilier pour la halte-garderie Le Baluchon, exposition Éphémère à la Faculté de l'aménagement), des projets de développement durable (projet de compost au Campus de l'UdeM à St-Hyacinthe, Phase 2 du projet de renouvellement du parc à vélos, projet de station cycliste pour favoriser le transport actif), ainsi que divers projets d'amélioration des espaces de travail et de vie dans les bibliothèques.

Autres revenus

Les revenus d'autres sources s'établiront, pour l'exercice 2013-2014, à 107,4 M\$, en hausse de 7,3 % sur les réalisations estimées de décembre 2012. Ces revenus se répartiront comme suit :

- Les autres revenus de fonctionnement (clinique, frais de gestion, compensation des coûts indirects de la recherche, fonds de relance, etc.) : 56,5 M\$.
- Les revenus des activités autofinancées (Services aux étudiants, CEPSUM, services auxiliaires) : 47,5 M\$.
- L'UdeM puisera 3,4 M\$ dans le fonds de relance, notamment pour maintenir le financement du programme de bourses internes et pour les projets de développement académiques, tels que l'ESPUM et le Campus de l'UdeM à Laval.

Les autres revenus supplémentaires proviendront pour l'essentiel du fonds avec restrictions pour maintenir l'équilibre budgétaire, une mesure exceptionnelle comme nous l'avons expliqué plus haut (voir section Où couper?, p. 28).

Enfin, les Services auxiliaires (stationnements, services d'impression, etc.) dégageront l'an prochain un surplus de 2,5 M\$. En revanche, la subvention fédérale qui sert à couvrir les frais indirects de la recherche sera réduite de 164 000 \$.

Les dépenses

Les dépenses prévues pour l'exercice 2013-2014 se chiffrent à 733,4 M\$, en hausse de 4,4 % sur les dépenses budgétées de l'an dernier. Par rapport à la mise à jour budgétaire de décembre 2012, qui donne une meilleure idée de l'évolution de notre situation financière, les dépenses croîtront de 3,1 %.

Les dépenses supplémentaires de l'UdeM totaliseront 31 M\$ par rapport à l'année précédente et 22 M\$ depuis la mise à jour budgétaire de décembre.

Les dépenses salariales représentent près des trois quarts de toutes les dépenses de l'Université, un pourcentage relativement stable depuis quelques années. L'Université devra composer avec une hausse des dépenses salariales qui sera couverte en bonne partie par l'indexation de la subvention selon la politique salariale gouvernementale et par l'indexation des droits de scolarité. L'embauche de surnuméraires et d'auxiliaires, temporairement réduite en 2012-2013, ainsi que la levée de la mesure de réduction des heures d'ouverture des bibliothèques se traduiront par une disponibilité budgétaire de 1,3 M\$.

Outre les indexations salariales, les coûts de système et les principaux postes de dépenses qui afficheront une hausse l'an prochain sont les suivants :

- L'Université a acquis il y a trois ans un progiciel de gestion intégré (PGI - Synchro), dont l'implantation entre dans sa

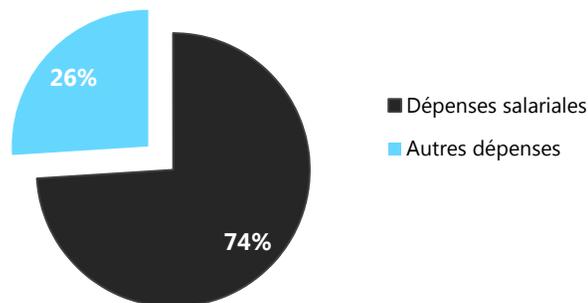
phase finale en 2013. L'UdeM remboursera l'an prochain 7 M\$ sur le coût d'acquisition du progiciel, en hausse de 1,7 M\$ sur l'année précédente.

- Le déploiement du volet académique de Synchro entraîne une dépense supplémentaire de 2,0 M\$, allouée pour l'essentiel au fonctionnement du nouveau Centre d'expertise Synchro et au soutien aux unités particulièrement touchées par l'implantation du nouveau système.
- La Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (Loi 133) prescrit aux universités d'inscrire au fonds de fonctionnement des dépenses d'infrastructures qui étaient auparavant comptabilisées au fonds des immobilisations. Pour l'UdeM, il s'agit d'une dépense nette de l'ordre de 4 M\$. En vertu des dispositions de cette loi, l'Université doit dorénavant présenter au Ministère une planification triennale de ses projets et activités relatifs aux technologies de l'information. L'Université a donc créé un comité stratégique des TI dont un volet important du mandat est d'approuver les priorités d'investissements en cette matière.
- La part du budget de la Direction des immeubles attribuée à la location de locaux et de bâtiments passe à 18,6 M\$, en raison notamment du déménagement de l'École de santé publique au 7101, avenue du Parc et de l'intégration budgétaire des dépenses du Campus de l'UdeM à Laval, dont les locaux sont loués.

À l'inverse, les intérêts versés sur la dette, le programme interne de bourses et l'enveloppe réservée aux priorités institutionnelles afficheront une évolution négative par rapport au budget 2012-2013. En raison de la faiblesse des taux, les intérêts passeront de 10,6 M\$ à 9,6 M\$, une économie de 1,0 M\$.

Le programme interne de bourses revient en fait à son niveau de financement de 2011-2012, après l'annulation de la hausse de 500 000 \$ budgétée l'an dernier : cette dernière mesure a été rendue inapplicable dès l'annonce, au printemps 2012, de la première réduction des droits de scolarité, de 325 \$ à 254 \$. Comme indiqué dans la section « Où couper » (p.28), l'UdeM puisera dans le fonds de relance et dans les dons de la grande campagne de financement pour maintenir à niveau cette

Répartition de la masse salariale



4 M\$

C'est la somme que l'UdeM devra décaisser pour satisfaire aux nouvelles exigences dictées aux universités par la Loi 133 sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.

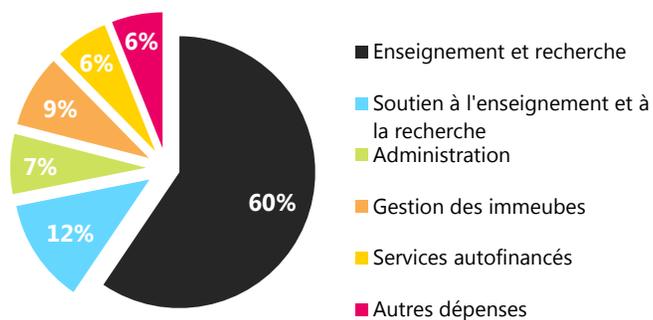
4,4 %

Les dépenses augmenteront l'an prochain de 4,4 % par rapport au budget 2012-2013, mais de 3,1 % par rapport à la mise à jour budgétaire de décembre 2013, qui tenait compte des nouvelles compressions gouvernementales.

4,4 M\$

Le budget 2013-2014 inclut une réserve de 4,4 M\$ pour financer des initiatives jugées stratégiques, en baisse de près de 8 M\$ sur l'année précédente.

Répartition des dépenses par fonction



enveloppe, ce qui se traduira par une baisse équivalente de la contribution du fonds de fonctionnement de 1 M\$.

Le programme interne de bourses revêt une importance particulière au moment où nos étudiants de 2^e et 3^e cycles subissent le contrecoup des réductions des fonds de recherche alloués par les grands conseils subventionnaires : les professeurs qui obtiennent des subventions de recherche consacrent une part significative de ces fonds, parfois à hauteur de 75 %, au soutien financier des étudiants qui travaillent sous leur supervision.

Enfin, le budget des priorités institutionnelles sera lui aussi réduit, de 12,1 l'an dernier à 4,4 M\$, ce qui correspond au financement de base du fonds spécial qui sert à financer les initiatives stratégiques de l'Université. Ce fonds est constitué grâce à un prélèvement automatique de 1,0 % sur les enveloppes des unités et sert à soutenir financièrement en cours d'année des initiatives ou des projets ad hoc jugés stratégiques.

Les projets appuyés par cette réserve ont le plus souvent une durée de vie limitée et, une fois lancés, sont appelés à se financer autrement; ils nécessitent donc un soutien financier ponctuel de démarrage. L'embauche de personnel enseignant, un projet de cours en ligne, une bonification du financement du Centre d'études et de recherches internationales (CÉRIUM) et un soutien financier particulier à l'Institut de recherche en santé publique (IRSPUM) comptent parmi les initiatives qui seront soutenues de manière discrétionnaire en 2013-2014.

72 %

Près des trois quarts des dépenses de l'UdeM vont à l'enseignement et à la recherche, ainsi qu'aux services de soutien académique.

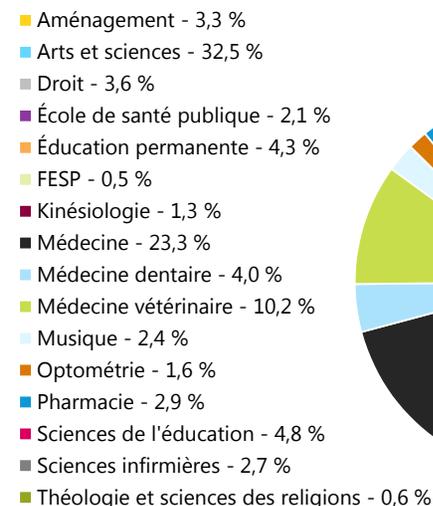
Les facultés

Si l'on ne tient pas compte des activités autofinancées, les facultés cumulent à elles seules 70 % des dépenses de l'UdeM. Globalement, les dépenses facultaires totaliseront l'an prochain 436,1 M\$, une hausse de 3,8 % par rapport au budget initial 2011-2012 et de 2,0 % par rapport aux dernières réalisations estimées. Mais cette hausse cache dans les faits, comme il a été expliqué dans la section « Où couper? » (p.28), une compression des dépenses de 4,5 M\$, soit la somme que les facultés auraient reçue n'eût été les compressions exigées par Québec.

Nos facultés accueilleront, selon nos estimations, 557 étudiants (ETC) de plus, ce qui devrait générer des dépenses supplémentaires compensées par une somme équivalente de revenus.

L'enveloppe budgétaire des facultés n'est pas indexée en proportion de l'indexation de la subvention gouvernementale. Toutefois, elle est augmentée en tenant compte du coût réel des indexations salariales de toutes les catégories de personnel. La progression dans les échelles, nette des économies réalisées grâce aux remplacements, continue d'être à la charge des facultés comme des services.

Répartition des dépenses selon les facultés



En vertu des règles de péréquation interfacultaire exposées dans la section « Les principes d'allocation budgétaire », certaines facultés dont la situation budgétaire est fragilisée bénéficient d'une contribution extraordinaire qui leur permet d'équilibrer leur budget. La Faculté de théologie et de sciences des religions recevra une nouvelle fois cette année une contribution de 250 000 \$. Pour sa part, la Faculté de musique verra sa base budgétaire augmentée d'une somme récurrente de 500 000 \$: cette aide vient corriger une situation financière difficile, attribuable à une inadéquation entre la subvention gouvernementale et la structure de coûts de l'enseignement dans le domaine de la musique. Le caractère récurrent de cette contribution formalise la péréquation ad hoc versée à la Faculté depuis plusieurs années.

Le présent budget prévoit également une règle qui favorisera la FEP pour lui permettre de mettre en œuvre des projets porteurs dans le secteur de la formation continue et de l'éducation aux adultes. Dorénavant, les variations d'étudiants inscrits aux programmes de la FEP en 2012-2013 seront financées à hauteur de 120 \$/crédit plutôt que 80 \$/crédit, ce qui accroîtra la base

budgétaire de la faculté. De plus, une somme récurrente de 100 000 \$ sera allouée pour soutenir le développement de nouveaux programmes d'études.

Les services

Les dépenses des services augmenteront de 7,3 M\$ au cours du prochain exercice budgétaire. Tout comme pour les facultés, cette hausse masque une compression de 900 000 \$ en raison des compressions gouvernementales.

500 000 \$

La Faculté de musique verra son budget augmenter d'une somme récurrente de 0,5 M\$.

L'École de santé publique voit le jour

L'année 2013-2014 sera marquée par la création de l'École de santé publique. La nouvelle unité, constituée de trois départements de la Faculté de médecine, devrait acquérir en cours d'année sa pleine autonomie facultaire. Le présent budget inscrit le détachement administratif des trois départements de la Faculté de médecine à compter du 1^{er} mai 2013 : c'est ce qui explique la baisse de l'enveloppe budgétaire allouée à la Faculté de médecine. Le budget prévoit de plus une ponction additionnelle du fonds de relance pour lancer les activités de l'ESPUM, ce qui porte, si l'on inclut les dépenses gérées centralement comme les avantages sociaux, à un peu plus de 9 M\$ le budget inaugural de la première faculté créée à l'UdeM depuis 1972. Ce budget est provisionné par un transfert budgétaire de la Faculté de médecine de 8,6 M\$ et par une avance remboursable de 400 000 \$. Par ailleurs, nous devons composer en 2013-2014 avec une réduction du financement gouvernemental : la diminution du facteur de financement des disciplines couvertes par l'ESPUM et une baisse des inscriptions nécessiteront un apport ponctuel de 1,9 M\$ du fonds de relance.

À l'automne 2012, comme elle l'avait annoncé, l'UdeM a relocalisé l'ESPUM au 7101 de l'avenue du Parc, un immeuble voisin de celui qui abrite, entre autres unités, l'École d'orthophonie et d'audiologie et l'École de réadaptation. Cette relocalisation est temporaire puisque le gouvernement a annoncé son intention de loger l'École d'ici 2017 dans le futur quartier de la santé de Montréal (QSM), au centre-ville, dans un immeuble qui regroupera l'ensemble des forces vives du secteur de la santé publique de la région de Montréal. Entretemps, quelque 60 professeurs et chercheurs et 630 étudiants de l'École continueront de loger dans les espaces loués de l'avenue du Parc.

1

2013-2014 sera l'an 1 de l'École de santé publique, qui sera détachée de la Faculté de médecine et accédera au statut de faculté.

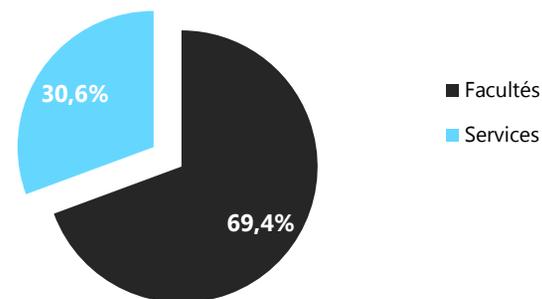
L'essentiel de la hausse des dépenses des services s'explique par ces facteurs :

1. Maintenant que le volet académique du PGI est déployé, certaines ressources qui émargeaient au budget du projet seront intégrées au nouveau Centre d'expertise Synchro, dont le mandat est d'assurer un soutien adéquat aux usagers du système. Comme ce Centre est financé par le fonds de fonctionnement, une enveloppe de 1,2 M\$ a donc été provisionnée pour l'intégration de ces nouvelles ressources.
2. Le plan de réinvestissement de la Direction générale des technologies de l'information et de la communication (DGTIC) occasionne une dépense supplémentaire de 0,8 M\$.
3. Certains services sont soumis à des contraintes légales et réglementaires et à des exigences relatives aux ententes de nature contractuelle. C'est le cas notamment de la Direction des finances et de la Direction des ressources humaines, dont les budgets ont été mis à niveau pour leur permettre de remplir leurs obligations particulières.
4. D'autres services sont davantage touchés par la hausse des dépenses non salariales, lesquelles ne sont traditionnellement pas indexées à l'UdeM (voir section Principes d'allocation budgétaire, p.21). La Direction des immeubles et la Direction de la prévention et de la sécurité étaient, chaque année, de moins en moins capables d'assumer ces dépenses à même leur budget. Dorénavant, les dépenses autres que salariales de ces deux unités seront indexées en fonction de l'indice des prix à la consommation. Ces deux services profiteront d'une injection de fonds supplémentaires, respectivement de 83 497 \$ et de 12 606 \$.

69,4 %

Les facultés comptent pour près de 70 % de toutes les dépenses de l'UdeM.

Répartition des dépenses - Facultés et services



Le soutien aux études : un facteur déterminant de la réussite scolaire

L'UdeM a distribué aux étudiants en 2011-2012 71,3 M\$ sous diverses formes d'aide financière. Ce soutien, qui est financé à la fois par les différents fonds de l'UdeM et par les conseils subventionnaires de recherche du Québec et du Canada, joue un rôle déterminant dans le parcours de milliers d'étudiants, particulièrement aux études supérieures et postdoctorales, et permet très souvent de réduire la durée des études et de favoriser l'obtention d'un diplôme.

L'UdeM consacrera l'an prochain 9 M\$ de son budget de fonctionnement à des bourses aux étudiants. Elle est l'une des rares universités à consacrer autant d'argent, à même son fonds de fonctionnement, à l'aide financière aux études. Si elle abolit le programme de bourses d'admission au mérite qui étaient allouées automatiquement aux meilleurs étudiants et ne favorisaient guère l'accessibilité, l'Université conserve, malgré une situation budgétaire difficile, le financement de son programme interne, en puisant dans les fonds de relance et dans les dons de la grande campagne de financement.

L'UdeM soutient également ses étudiants à même son fonds de fonctionnement par des exonérations de droits de scolarité, des charges de cours, des auxiliaires d'enseignement et d'autres formes de contrats de travail.

L'aide financière aux études ne se limite pas au fonds de fonctionnement. Les montants de cette aide financée par les autres fonds de l'UdeM ne sont pas encore connus, mais on peut rappeler qu'en 2011-2012 :

- Sur un total de 13,5 M\$ accordés annuellement sous forme de bourses internes, 2,3 M\$ provenaient de dons, directs ou capitalisés.
- Les étudiants de l'UdeM récoltaient pour près de 18M \$ en bourses d'études des grands conseils subventionnaires, bourses qui sont accordées au mérite.

- Les fonds de recherche des professeurs contribuaient également au financement des étudiants, à hauteur de 15,3 M\$ par année.
- Depuis 2002-2003, le financement total pour le 3^e cycle a augmenté de 83 % et celui du 2^e cycle, de 5 %.

L'augmentation de l'aide financière n'a pas été sans avoir des effets tangibles sur les taux de diplomation. À la maîtrise, le taux de diplomation après deux ans d'études est passé de 27,4 % à 35,7 % entre 2000 et 2009, tandis qu'au doctorat, le taux de diplomation après six ans bondissait de 28,2 % à 35,0 % entre 1996 et 2005.

Enfin, l'UdeM, comme toutes les universités québécoises, retourne au Ministère une partie des droits de scolarité qu'elle perçoit, pour financer le programme gouvernemental de prêts et bourses. En 2011-2012, l'aide financière gouvernementale sous forme de bourses uniquement s'élevait à plus de 51 M\$ et a été distribuée à 9 827 étudiants de l'UdeM, dont 7 581 au 1^{er} cycle.

Aide financière aux étudiants de cycles supérieurs en 2011-2012*

	% d'étudiants financés	Aide financière moyenne par étudiant
2 ^e cycle	43,0 %	8 231 \$
3 ^e cycle	79,5 %	18 507 \$

* Ne comprend pas les prêts et bourses du programme d'aide financière gouvernementale.

Principales hypothèses budgétaires

Particularités 2013-2014

- Intégration du budget de fonctionnement du Campus de l'UdeM à Laval au budget de fonctionnement général de l'Université.
- Budget inaugural de la nouvelle École de santé publique de l'UdeM.

Dépenses

Facultés

- Manque à gagner de 1,9 M\$ attribuable au financement du coût marginal des nouvelles inscriptions à 50 % plutôt que 80 %.
- Compressions ponctuelles de 2,6 M\$.
- Une contribution *ad hoc* de 250 000 \$ à la Faculté de théologie et de sciences des religions et augmentation récurrente de 500 000 \$ au budget de la Faculté de musique.
- Rehaussement du financement de la Faculté de l'éducation permanente, à hauteur de 120 \$/crédit plutôt que 80 \$/crédit, en plus d'un ajout récurrent de 100 000 \$ pour le démarrage de nouveaux programmes.

Services

- Compressions de 0,9 M\$, dont les deux tiers sont assumés par la Direction des immeubles.

Autres postes de dépenses

- Maintien du financement du programme interne de bourses grâce à une contribution du fonds de relance et de la grande campagne de financement.
- Abolition progressive du programme de bourses d'admission au mérite.
- Reconduction de la compression de 1,75 M\$ appliquée en 2012-2013 au budget d'acquisition des bibliothèques, compensée en partie par un revenu des frais institutionnels obligatoires de 456 000 \$
- Provision de 1,2 M\$ pour le fonctionnement du nouveau Centre d'expertise Synchro.
- Remboursement de 7 M\$ à la dépense capitalisée liée à l'implantation du progiciel de gestion intégré Synchro.
- Ponction de 1 % sur le budget des facultés et des services pour financer le fonds des priorités institutionnelles.
- Provision de 4 M\$ pour la planification triennale des technologies de l'information (obligation de la Loi 133).

Remboursement rétroactif du déficit de 2012-2013

- Remboursement de 7,05 M\$ du déficit projeté de 18,2 M\$ en 2012-2013, consécutif aux compressions annoncées par le gouvernement en cours d'année.

Revenus

Subventions gouvernementales

- Indexation de la subvention selon la politique salariale gouvernementale – 1,75 % d'avril 2013 à mars 2014 et 2 % en avril 2014.
- Aucune indexation prévue des dépenses autres que salariales.
- Compensation de 10,8 M\$ pour la perte causée par l'annulation de la hausse des droits de scolarité : 5,4 M\$ en 2012-2013 et 5,4 M\$ en 2013-2014.
- Quatrième et dernière ponction de 174 000 \$ applicable en raison de l'adoption de la Loi 100.
- Troisième et dernière subvention particulière prévue de 3,5 M\$ destinée à corriger le sous-financement chronique du Centre hospitalier universitaire vétérinaire

Droits de scolarité

- Indexation présumée des droits de scolarité de 3 %. Revenus : 2,3 M\$, dont 600 000 \$ retournés au gouvernement pour financer le programme de prêts et bourses.

Autres revenus

- Contribution des Services auxiliaires de 2,5 M\$.
- Diminution de 164 000 \$ de la subvention fédérale des frais indirects.
- Hausse présumée des frais institutionnels obligatoires de 3 %. Revenus supplémentaires : 900 000 \$, dont la moitié ira aux bibliothèques.
- Utilisation du solde de la subvention de mobilité internationale de 3,6 M\$ pour absorber une partie des compressions gouvernementales.

Hausse des inscriptions

- 2012-2013 : hausse des inscriptions révisée à 700 plutôt que 800. Revenus : 5,6 M\$ - droits de scolarité et subvention.
- 2013-2014 : hausse des inscriptions projetée à 557 EETC. Revenus : 4,5 M\$ - droits de scolarité (1,2 M\$) et subvention (3,3 M\$).

Le processus budgétaire

L'élaboration du budget de fonctionnement : qui fait quoi

L'élaboration du budget de fonctionnement de l'Université est un processus complexe, qui met à contribution de nombreux acteurs de la communauté universitaire.

Chaque instance, unité ou comité intervient à une ou des étapes précises de la préparation du budget, qui s'échelonne sur six mois. Au fil de l'exercice, des quantités importantes d'information sont analysées et prises en considération afin d'en arriver à une allocation optimale des ressources de l'Université en fonction des contraintes inhérentes au cadre financier d'un établissement public d'enseignement.

Le Conseil

C'est au Conseil de l'Université que revient la responsabilité d'adopter le budget, sur recommandation du Comité exécutif. Cette étape survient après que l'Assemblée universitaire a été informée des orientations budgétaires. Le Conseil est composé d'une vingtaine de membres, dont près de la moitié sont des membres du personnel ou des étudiants. Il constitue, avec l'Assemblée universitaire, le Comité exécutif et la Commission des études, le groupe des quatre grands corps universitaires responsables de l'administration générale de l'Université.

L'Assemblée universitaire

Avant l'adoption du budget, l'Assemblée universitaire est informée de la répartition des crédits entre les services et les facultés. Elle transmet par la suite au Conseil ses observations et ses recommandations. L'Assemblée universitaire est formée d'une centaine de membres, dont le recteur, les vice-recteurs et les doyens, de même que des représentants du corps professoral, du personnel administratif et de soutien et des étudiants.

Le Comité du budget de l'Assemblée universitaire

C'est par un comité permanent, le Comité du budget de l'Assemblée universitaire, que les membres de l'Assemblée sont informés des orientations budgétaires et du processus d'allocation des crédits. Le Comité du budget de l'Assemblée universitaire – à ne pas confondre avec le Comité du budget – a le mandat d'étudier le projet de budget de fonctionnement, de le commenter et de le soumettre à l'Assemblée, qui en prend connaissance avant de transmettre au Conseil ses observations ou recommandations.

Le Comité exécutif

Composé du recteur et de membres du Conseil, le Comité exécutif a la responsabilité de préparer le budget, d'en surveiller et d'en contrôler l'exécution, d'effectuer les virements de fonds et de voter les suppléments budgétaires en fonction des normes fixées par le Conseil. Il mandate le Comité du budget pour l'élaboration des grandes orientations qui président à l'allocation budgétaire et pour la préparation du budget.

Le Comité du budget

Le Comité du budget est mandaté par le Comité exécutif pour préparer le budget de l'Université. Présidé par le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, et constitué de membres de la direction, du Conseil et du Comité exécutif, le Comité du budget définit les grandes orientations budgétaires et s'assure de l'allocation optimale des ressources budgétaires aux facultés et aux services.

Le Vice-rectorat aux finances et aux infrastructures

Le vice-recteur aux finances et aux infrastructures préside le Comité du budget et veille à l'opérationnalisation des orientations définies par le Comité. Il supervise tout le processus budgétaire avec l'aide de la Direction des opérations budgétaires, qui relève directement de lui.

La Direction des opérations budgétaires

Le Comité du budget est aidé, à toutes les étapes de l'exercice budgétaire, par la Direction des opérations budgétaires, qui aménage les enveloppes allouées aux unités en fonction des orientations arrêtées par le Comité. La Direction des opérations budgétaires assure aussi le suivi budgétaire durant l'année, en vérifiant à deux moments précis l'évolution des dépenses et des revenus des unités. Sous l'autorité du vice-recteur aux finances et aux infrastructures, le directeur des opérations budgétaires assure la permanence du Comité du budget, dont il est le secrétaire.

Les décanats

Le doyen (ou la doyenne) prépare le budget de sa faculté et, après l'avoir présenté, en discute avec les officiers de l'Université et les instances compétentes. Il administre sa faculté en fonction des crédits qui lui sont alloués et, après consultation du conseil de faculté, peut effectuer les virements appropriés conformément aux normes et aux critères établis à cet égard par le Comité exécutif. Dans le cas de facultés départementalisées, c'est le doyen qui approuve ou modifie le budget de chaque département.

Les directions de services

Comme le doyen, le directeur de services prépare un budget et administre son service en fonction des crédits qui lui sont accordés. Il peut répartir ses fonds entre les différentes branches de son unité selon les priorités et les objectifs qu'il se fixe.

La Direction des finances

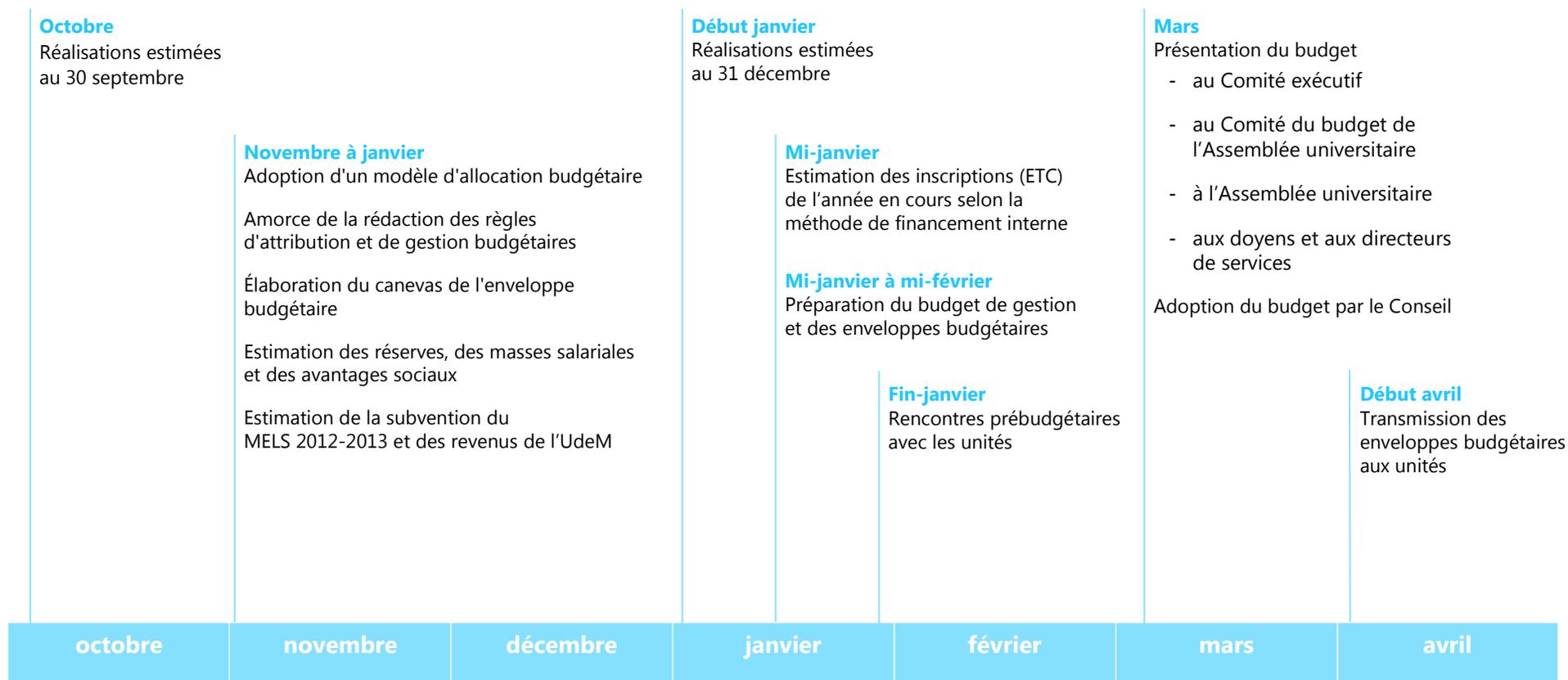
Bien qu'elle n'intervienne pas dans la préparation du budget, la Direction des finances exerce un contrôle dans l'application des règles budgétaires tout au long de l'année. Elle produit les états financiers, qui dressent l'état des résultats et de l'évolution des soldes des différents fonds – dont le fonds de fonctionnement – au 30 avril de chaque année, les fait valider par des vérificateurs externes et les soumet au Conseil pour approbation.

Le calendrier d'élaboration du budget

Les orientations budgétaires du Ministère pour 2013-2014 ont été communiquées aux universités le 18 avril 2013, soit 10 jours avant le début de l'année financière concernée. Ces orientations comprennent notamment l'étalon de financement et les ajustements particuliers aux calculs de la subvention.

Pour permettre une planification et une communication convenables, le budget de l'UdeM est adopté en mars, soit un mois avant la communication des orientations budgétaires du MELS. L'UdeM, comme les autres universités du Québec, doit donc préparer son budget sur la base d'estimations fondées sur des informations partielles. Lorsque les règles budgétaires ministérielles sont connues, le budget est actualisé en cours d'exercice.

Calendrier d'élaboration du budget : étape par étape



Exceptionnellement, le calendrier de production du budget en 2013-2014 a été décalé d'un mois en raison des nombreux enjeux liés aux compressions gouvernementales. Le réaménagement du calendrier académique, consécutif au boycottage étudiant, a également retardé la production des données nécessaires à la préparation du budget.

Annexe 1

Données budgétaires

SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES
(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2013-2014	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2012-2013	BUDGET DE GESTION 2012-2013
		Au 31 décembre 2012	
REVENUS			
Revenus de fonctionnement	692 902 \$	647 433 \$	661 700 \$
Activités autofinancées	47 504 \$	45 701 \$	45 579 \$
	740 405 \$	693 134 \$	707 279 \$
DÉPENSES			
Dépenses de fonctionnement	687 251 \$	666 722 \$	658 054 \$
Activités autofinancées	46 104 \$	44 610 \$	44 079 \$
	733 355 \$	711 332 \$	702 133 \$
Excédent projeté des revenus sur les dépenses avant le remboursement du déficit accumulé	7 050 \$	(18 198) \$	5 147 \$
Remboursement obligatoire du déficit de l'exercice 2012-2013	7 050 \$	- \$	- \$
Remboursement du déficit accumulé	- \$	- \$	5 147 \$
Excédent projeté des revenus sur les dépenses	- \$	(18 198) \$	- \$

SOMMAIRE DES REVENUS

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2013-2014	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2012-2013	BUDGET DE GESTION 2012-2013
		Au 31 décembre 2012	
REVENUS DE FONCTIONNEMENT			
Droits de scolarité et frais d'admission	109 456 \$	103 675 \$	112 730 \$
Subvention de fonctionnement	523 540 \$	489 356 \$	496 245 \$
Autres revenus (cliniques, frais de gestion, compensation des coûts de la recherche, diplômation et autres)	56 540 \$	52 712 \$	50 039 \$
Fonds de relance	3 365 \$	1 690 \$	2 686 \$
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	692 902 \$	647 433 \$	661 700 \$
ACTIVITÉS AUTOFINANCÉES			
Services aux étudiants	10 143 \$	9 672 \$	9 640 \$
Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal	13 583 \$	12 407 \$	12 387 \$
Services auxiliaires	23 778 \$	23 622 \$	23 552 \$
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	47 504 \$	45 701 \$	45 579 \$
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	740 405 \$	693 134 \$	707 279 \$

SOMMAIRE DES DÉPENSES

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2013-2014	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2012-2013 Au 31 décembre 2012	BUDGET DE GESTION 2012-2013
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Enseignement et recherche	436 062 \$	427 494 \$	420 031 \$
Fonds internes de recherche et autres dépenses liées à la recherche	21 498 \$	20 850 \$	21 018 \$
Bourses ***	9 066 \$	9 328 \$	9 750 \$
Services à l'enseignement et à la recherche **	90 988 \$	85 446 \$	80 796 \$
Administration	52 386 \$	51 192 \$	49 752 \$
Gestion des immeubles	63 256 \$	62 648 \$	60 995 \$
Dépenses d'intérêts nettes des revenus	9 584 \$	9 764 \$	10 550 \$
Réserve des priorités académiques et institutionnelles *	4 411 \$	-	5 162 \$
	687 251 \$	666 722 \$	658 054 \$
ACTIVITÉS AUTOFINANCÉES			
Services aux étudiants	10 693 \$	10 221 \$	10 190 \$
Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal	14 133 \$	13 094 \$	12 937 \$
Services auxiliaires	21 278 \$	21 295 \$	20 952 \$
	46 104 \$	44 610 \$	44 079 \$
	733 355 \$	711 332 \$	702 133 \$

* La réserve des priorités académiques et institutionnelles comprenait les sommes devant être allouées aux initiatives stratégiques. Dans le présent tableau, elles sont ajoutées au budget 2012-2013 des unités concernées afin d'assurer la comparaison aux données financières de 2013-2014.

** Pour les fins de cette présentation, le budget du Centre de communication écrite (CCE) est intégré sous la fonction "Services à l'enseignement et à la recherche". Toutefois, il est présenté dans les pages suivantes sous l'unité "Services aux étudiants" puisqu'il est sous la responsabilité de cette unité depuis le 1er mai 2011.

*** Le maintien du budget des bourses à son niveau de 2012-2013 nécessite un apport de 500K\$ du fonds de relance. Également, il est prévu que les dons recueillis à des fins de bourses dans le cadre de la grande campagne de financement servent pour un montant de 500K\$ à financer le programme actuel de bourses de la Faculté des études supérieures.

CALCUL ESTIMATIF DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2013-2014	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2012-2013	BUDGET DE GESTION 2012-2013
		Au 31 décembre 2012	
Subvention normée			
Enseignement	384 426 \$	335 211 \$	354 133 \$
Soutien à l'enseignement	66 152 \$	62 326 \$	62 380 \$
Terrains et bâtiments	33 930 \$	33 930 \$	33 268 \$
Sous-total	<u>484 508 \$</u>	<u>431 467 \$</u>	<u>449 781 \$</u>
Subvention de mission	9 785 \$	9 668 \$	9 743 \$
Revenus sujets à récupération	(23 591) \$	(23 518) \$	(25 829) \$
Subvention générale	<u>470 702 \$</u>	<u>417 617 \$</u>	<u>433 695 \$</u>
Compte à recevoir au titre des effectifs étudiants des deux dernières années	14 378 \$	31 000 \$	25 660 \$
Ajustements spécifiques			
Ajustement pour nombre de grades	7 363 \$	7 363 \$	6 300 \$
Loyers et entretien de nouveaux espaces	6 996 \$	6 546 \$	6 212 \$
Financement FIR transition	3 128 \$	3 128 \$	3 190 \$
Frais indirects de la recherche	9 984 \$	9 984 \$	10 000 \$
Subvention de contrepartie	1 000 \$	2 000 \$	1 000 \$
Bibliothèque et NTIC	2 836 \$	2 836 \$	2 876 \$
Stages et bourses	1 968 \$	1 968 \$	2 203 \$
Ajustement McGill	229 \$	458 \$	458 \$
Autres ajustements	4 956 \$	6 456 \$	4 651 \$
Sous-total	<u>38 460 \$</u>	<u>40 739 \$</u>	<u>36 890 \$</u>
Total	<u><u>523 540 \$</u></u>	<u><u>489 356 \$</u></u>	<u><u>496 245 \$</u></u>

ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE
(en milliers de dollars)

FACULTÉS, ÉCOLE ET DÉPARTEMENT	BUDGET DE GESTION 2013-2014	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2012-2013	BUDGET DE GESTION 2012-2013 *
		Au 31 décembre 2012	
Aménagement	14 590 \$	15 076 \$	14 042 \$
Arts et sciences	141 782 \$	139 505 \$	138 173 \$
Droit	15 600 \$	15 485 \$	15 454 \$
École de santé publique **	9 020 \$	- \$	- \$
Éducation permanente	18 631 \$	17 691 \$	18 101 \$
Études supérieures et postdoctorales	1 984 \$	2 119 \$	1 920 \$
Kinésiologie	5 652 \$	5 662 \$	5 652 \$
Médecine **	101 656 \$	106 599 \$	104 712 \$
Médecine dentaire	17 486 \$	17 319 \$	16 053 \$
Médecine vétérinaire	44 297 \$	44 006 \$	42 903 \$
Musique	10 518 \$	10 262 \$	10 524 \$
Optométrie	7 096 \$	7 256 \$	7 013 \$
Pharmacie	12 826 \$	12 412 \$	12 503 \$
Sciences de l'éducation	20 721 \$	20 020 \$	19 576 \$
Sciences infirmières	11 568 \$	11 315 \$	10 608 \$
Théologie et sciences des religions	2 635 \$	2 767 \$	2 797 \$
	436 062 \$	427 494 \$	420 031 \$

Note: Ces budgets intègrent les enveloppes Gestion, les enveloppes Cas particuliers ainsi que les réserves, tels les avantages sociaux.

* Le budget de gestion 2012-2013 intègre l'allocation budgétaire des initiatives stratégiques.

** L'année 2013-2014 sera marquée par la création de l'École de santé publique (ESPUM). Le budget présenté dans la plaquette budgétaire pour cette nouvelle faculté présume d'un détachement administratif de 3 départements de la Faculté de médecine à compter du 1er mai 2013. Dans les faits, ce détachement pourrait survenir un peu plus tard dans l'année, le temps que tous les gestes administratifs aient été posés eu égard à la création de cette nouvelle faculté. Quant aux données de la Faculté de médecine présentée dans la plaquette budgétaire de 2013-2014, on comprendra que la comparaison avec les colonnes réalisations estimées 2012-2013 et budget 2013-2014 est vaine.

FONDS INTERNES DE RECHERCHE ET AUTRES DÉPENSES LIÉES À LA RECHERCHE
(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2013-2014	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2012-2013 Au 31 décembre 2012	BUDGET DE GESTION 2012-2013 *
Infrastructure des centres et groupes de recherche	6 195 \$	6 285 \$	6 195 \$
Subventions de contrepartie	700 \$	800 \$	700 \$
Soutien à des projets individuels	634 \$	750 \$	634 \$
Projets particuliers et internationaux	155 \$	150 \$	155 \$
Comité universitaire d'éthique de la recherche (CUER)	50 \$	50 \$	50 \$
Autres (colloques, associations et membership)	170 \$	175 \$	170 \$
Sous-total Fonds internes de recherche	7 904 \$	8 210 \$	7 904 \$
Autres dépenses de recherche financées à même les intérêts et le recouvrement des coûts indirects provenant des fonds de recherche	2 000 \$	2 300 \$	2 349 \$
Autres fonds affectés	1 000 \$	1 250 \$	1 000 \$
Contribution à la Fondation canadienne de l'innovation	2 594 \$	1 000 \$	2 465 \$
Fonds des priorités institutionnelles			
Transferts aux hôpitaux et établissements affiliés	6 900 \$	6 630 \$	6 200 \$
Fonds des priorités institutionnelles		360 \$	-
Autres dépenses de recherche	1 100 \$	1 100 \$	1 100 \$
Sous-total Autres dépenses liées à la recherche	13 594 \$	12 640 \$	13 114 \$
Total Fonds internes de recherche et autres dépenses liées à la recherche	21 498 \$	20 850 \$	21 018 \$

* Le budget de gestion 2012-2013 intègre l'allocation budgétaire des initiatives stratégiques.

SERVICES À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE
(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2013-2014	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2012-2013 Au 31 décembre 2012	BUDGET DE GESTION 2012-2013*
Direction des bibliothèques	29 808 \$	29 086 \$	30 262 \$
Registrariat	3 348 \$	3 417 \$	3 181 \$
Service des admissions et du recrutement	5 209 \$	4 837 \$	4 772 \$
Bureau de la Recherche - Développement - Valorisation (BRDV)	5 611 \$	5 596 \$	5 461 \$
Direction des relations internationales	1 356 \$	1 552 \$	1 526 \$
Direction générale des technologies de l'information et de la communication (DGTIC)	23 866 \$	22 025 \$	21 714 \$
Centre d'expertise et de soutien aux usagers - Synchro	3 118 \$	1 783 \$	1 734 \$
Projets de développement et d'infrastructure technologiques	13 802 \$	12 018 \$	7 418 \$
Unités de soutien à l'enseignement **	4 308 \$	4 615 \$	4 175 \$
	90 426 \$	84 929 \$	80 242 \$

Note: Ces budgets intègrent les enveloppes Gestion, les enveloppes Cas particuliers ainsi que certaines réserves, tels les avantages sociaux.

* Le budget de gestion 2012-2013 intègre l'allocation budgétaire des initiatives stratégiques.

** Sont ici regroupés le Bureau de l'enseignement régional (BER), le Service de soutien à l'enseignement (SSE) et le Vice-rectorat aux études. Le Centre de communication écrite (CCE) est sous la responsabilité des Services aux étudiants (SAE) depuis le 1er mai 2011.

ADMINISTRATION
(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2013-2014	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2012-2013	BUDGET DE GESTION 2012-2013*
		Au 31 décembre 2012	
Bureau de la recherche institutionnelle	1 047 \$	1 051 \$	1 072 \$
Bureau des communications et des relations publiques	3 482 \$	3 785 \$	3 413 \$
Direction des finances	8 005 \$	7 919 \$	7 478 \$
Direction des budgets	449 \$	474 \$	439 \$
Direction générale (incluant le Centre d'exposition et la contribution aux Presses de l'Université de Montréal)	5 909 \$	5 950 \$	5 773 \$
Bureau de la performance organisationnelle et de la gestion des risques	223 \$	200 \$	200 \$
Direction des ressources humaines et du Bureau du personnel enseignant	11 625 \$	10 326 \$	10 709 \$
Bureau du développement et des relations avec les diplômés (incluant la contribution aux Diplômés de l'Université de Montréal et les Belles soirées)	7 581 \$	6 683 \$	7 237 \$
Secrétariat général	6 392 \$	6 796 \$	6 116 \$
Bureau de la vérification interne	672 \$	669 \$	702 \$
Direction Prévention & Sécurité	7 001 \$	7 339 \$	6 614 \$
	52 386 \$	51 192 \$	49 752 \$

Note: Ces budgets intègrent les enveloppes Gestion, les enveloppes Cas particuliers ainsi que certaines réserves, tels les avantages sociaux.

* Le budget de gestion 2012-2013 intègre l'allocation budgétaire des initiatives stratégiques.

GESTION DES IMMEUBLES

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2013-2014	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2012-2013	BUDGET DE GESTION 2012-2013*
		Au 31 décembre 2012	
Direction des immeubles			
Dépenses générales de fonctionnement	37 064 \$	37 951 \$	36 912 \$
Gestion des espaces loués	18 603 \$	17 709 \$	15 835 \$
Énergie	15 629 \$	15 281 \$	16 965 \$
Courrier	1 625 \$	1 625 \$	1 677 \$
Assurances	1 367 \$	1 367 \$	1 054 \$
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	74 288 \$	73 933 \$	72 443 \$
Revenus et imputations	(11 032) \$	(11 285) \$	(11 448) \$
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total	<u>63 256 \$</u>	<u>62 648 \$</u>	<u>60 995 \$</u>

* Le budget de gestion 2012-2013 intègre l'allocation budgétaire des initiatives stratégiques.

Note: Ces budgets intègrent les enveloppes Gestion, les enveloppes Cas particuliers ainsi que certaines réserves, tels les avantages sociaux.

SERVICES AUX ÉTUDIANTS

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2013-2014	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2012-2013	BUDGET DE GESTION 2012-2013
		Au 31 décembre 2012	
REVENUS			
Cotisations des étudiants	5 937 \$	5 763 \$	5 660 \$
Subvention du MELS	2 680 \$	2 621 \$	2 670 \$
	<u>8 617 \$</u>	<u>8 384 \$</u>	<u>8 330 \$</u>
Revenus d'activités	1 525 \$	1 288 \$	1 310 \$
	<u>10 143 \$</u>	<u>9 672 \$</u>	<u>9 640 \$</u>
DÉPENSES			
Direction, communications et gestion informatique	1 873 \$	1 813 \$	1 701 \$
Service de santé et consultation psychologique	2 072 \$	1 748 \$	1 909 \$
Accueil et intégration	2 609 \$	2 628 \$	2 557 \$
Ressources socio-économiques	1 353 \$	1 307 \$	1 322 \$
Centre de soutien à la réussite étudiante (CÉSAR)	2 784 \$	2 725 \$	2 701 \$
	<u>10 693 \$</u>	<u>10 221 \$</u>	<u>10 190 \$</u>
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	<u>(550) \$</u>	<u>(549) \$</u>	<u>(550) \$</u>
Contribution de l'Université au Service de santé *	200 \$	200 \$	200 \$
Contribution de l'Université au Soutien à la réussite *	350 \$	350 \$	350 \$
SOLDE PROJETÉ	<u>- \$</u>	<u>1 \$</u>	<u>- \$</u>
CENTRE DE COMMUNICATION ÉCRITE **			
Revenus	180 \$	150 \$	192 \$
Dépenses	742 \$	667 \$	746 \$
	<u>(562) \$</u>	<u>(517) \$</u>	<u>(554) \$</u>
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(562) \$	(517) \$	(554) \$
Budget versé	562 \$	517 \$	554 \$
SOLDE PROJETÉ	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

* L'Université de Montréal alloue un financement de 200 000\$ aux Services aux étudiants (SAE) pour compenser les coûts relatifs à l'utilisation de la Clinique de santé par son personnel ainsi qu'une somme de 350 000\$ pour le soutien à la réussite.

** Auparavant, le Centre de communication écrite (CCE) relevait des Unités de soutien à l'enseignement. Suite à une restructuration, le centre est dorénavant sous la responsabilité des Services aux étudiants depuis le 1er mai 2011.

**CENTRE D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DES
SPORTS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**
(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2013-2014	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2012-2013 Au 31 décembre 2012	BUDGET DE GESTION 2012-2013
SERVICE DES SPORTS			
REVENUS			
Cotisations des étudiants	4 722 \$	4 728 \$	4 561 \$
	<u>4 722 \$</u>	<u>4 728 \$</u>	<u>4 561 \$</u>
Abonnements, inscriptions et revenus divers	6 500 \$	5 847 \$	6 112 \$
	11 222 \$	10 575 \$	10 673 \$
	<u>11 222 \$</u>	<u>10 575 \$</u>	<u>10 673 \$</u>
DÉPENSES			
	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>
SPORT D'EXCELLENCE			
Revenus	1 851 \$	1 374 \$	1 256 \$
Dépenses	2 251 \$	1 774 \$	1 656 \$
	(400) \$	(400) \$	(400) \$
Bourses du sport d'excellence	(150) \$	(287) \$	(150) \$
	<u>(550) \$</u>	<u>(687) \$</u>	<u>(550) \$</u>
CLINIQUE DE MÉDECINE DU SPORT			
Revenus	510 \$	458 \$	458 \$
Dépenses	510 \$	458 \$	458 \$
	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>
TOTAL - EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	<u>(550) \$</u>	<u>(687) \$</u>	<u>(550) \$</u>
Contribution de l'Université aux C.E.P.S.U.M. et Sport d'excellence	550 \$	687 \$	550 \$
SOLDE PROJÉTÉ	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

SERVICES AUXILIAIRES

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2013-2014	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2012-2013	BUDGET DE GESTION 2012-2013
		Au 31 décembre 2012	
Services alimentaires			
Revenus	3 648 \$	3 252 \$	3 383 \$
Dépenses	3 737 \$	3 515 \$	3 471 \$
Remboursement d'immobilisations	73 \$	73 \$	73 \$
Déficit	<u>(162) \$</u>	<u>(336) \$</u>	<u>(161) \$</u>
Résidences			
Revenus	4 965 \$	4 877 \$	4 915 \$
Dépenses	3 180 \$	3 092 \$	3 130 \$
Virement au fonds des immobilisations	1 785 \$	1 785 \$	1 785 \$
Surplus	<u>0 \$</u>	<u>0 \$</u>	<u>0 \$</u>
Magasins			
Revenus	11 480 \$	11 843 \$	11 924 \$
Dépenses	10 319 \$	10 606 \$	10 528 \$
Remboursement d'immobilisations	265 \$	310 \$	305 \$
Surplus	<u>896 \$</u>	<u>927 \$</u>	<u>1 091 \$</u>
Stationnements			
Revenus	3 685 \$	3 650 \$	3 330 \$
Dépenses	1 245 \$	1 211 \$	955 \$
Remboursement d'immobilisations	674 \$	703 \$	705 \$
Surplus	<u>1 766 \$</u>	<u>1 736 \$</u>	<u>1 670 \$</u>
Sommaire			
Revenus	23 778 \$	23 622 \$	23 552 \$
Dépenses	18 481 \$	18 424 \$	18 084 \$
Remboursement d'immobilisations	1 012 \$	1 086 \$	1 083 \$
Virement au fonds des immobilisations	1 785 \$	1 785 \$	1 785 \$
Surplus	<u>2 500 \$</u>	<u>2 327 \$</u>	<u>2 600 \$</u>

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

C.P. 6128, succursale Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3J7 Canada
Tél. : 514-343-6111 Site Internet : www.umontreal.ca

Ce document peut être consulté à l'adresse
www.umontreal.ca/budget/Budget-UdeM-2013-14.pdf

Publié par le Bureau des communications et des relations publiques de l'Université de Montréal, avril 2013.

1-2-8-7